



NOTE INTRODUCTIVE AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU 18 FEVRIER 2013

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p 2
I. <u>LE CONTEXTE LEGISLATIF, FINANCIER, TERRITORIAL</u> : UN CADRE RIGIDE, UN CLIMAT MOROSE.....	p 3
I.1 <u>Le contexte économique</u> : Une inflation moyenne 2013 envisagée à hauteur de 0,8%	
I.2 <u>Le contexte législatif</u> : Une loi de finance 2013 axée sur la réduction du déficit	
I.2.1 Les Collectivités Territoriales participeront à l'effort de redressement	
I.2.2 Le renforcement des mécanismes de péréquation dans le calcul des dotations d'Etat	
II. <u>D'UNE COMMUNE ECO-RESPONSABLE A L'AGENDA 21</u> : UNE DYNAMIQUE TOUJOURS D'ACTUALITE A POURSUIVRE	p 5
III. <u>LE BUDGET</u> : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	p 5
III.1 <u>La philosophie du budget</u> : tout budget est au service d'un projet et d'une œuvre collective	
III.2 <u>Les composantes de la section de fonctionnement</u>	
III.3 <u>La tendance du résultat 2012</u>	
III.4 <u>La section de fonctionnement</u> : les charges à caractère général (chapitre 011)	
III.5. <u>La section de fonctionnement</u> : les charges de personnel (chapitre 012)	
III.6. <u>Les recettes</u>	
III.6.1 <u>Les concours financiers de l'État revisités</u>	
III.6.2. <u>Les concours financiers des autres collectivités locales toujours à la baisse</u>	
IV <u>LE BUDGET</u> : LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	p 31
IV.1 <u>Quelques commentaires préalables</u>	
IV.2 <u>Etat de la dette</u>	
IV.3 <u>Quelques ratios</u>	
V. <u>LES ELEMENTS DE LA FISCALITE LOCALE</u>	p 46
<u>EN RESUME : une projection dans le futur limitée par l'incertitude des financements publics</u>	p 49

INTRODUCTION

Plus que jamais les collectivités territoriales sont mises à la diète.

Pendant ces années écoulées le challenge a été de positionner notre collectivité à la hauteur de ses missions. Ceci n'a pu être possible qu'au prix d'une rigueur accrue. Dans ce contexte nous avons assuré au niveau du personnel la création de postes et la mise en œuvre du régime indemnitaire. Par ailleurs, nous avons poursuivi un certain nombre de réalisations pour assurer la sécurité, l'accessibilité et l'engagement citoyen pour un développement durable de notre collectivité.

Les orientations prises dans le cadre de cette note d'orientation budgétaire s'inscrivent volontairement dans une approche financière pluriannuelle et se veulent une traduction de la dynamique prospective, dans laquelle nous nous sommes engagés depuis le début de notre mandature, pour l'avenir de notre commune. Chaque investissement engagé pour Saint-Lys aujourd'hui était dans l'esprit de préparer le Saint-Lys de demain pour que chacun puisse mieux vivre à Saint-Lys.

Cette dynamique, cette volonté même si elle est mise à mal dans le contexte morose dans lequel se trouve la France, l'Etat tout d'abord, et l'ensemble des Collectivités Territoriales (Région, Département, Communauté d'Agglomération et Commune) ne nous a pas empêché d'avancer et de proposer, à la hauteur de nos moyens des réalisations durables.

Il est sûr que la politique de rigueur instaurée par la volonté du gouvernement face au déficit public de l'Etat dans le prolongement de la Révision Générale des Politiques Publiques et de la Réforme Territoriale, à laquelle succède maintenant la Modernisation de l'Action Publique (MAP), sont venues l'une et l'autre impacter notre politique d'investissement. Nous y reviendrons plus loin.

Pour permettre un vrai débat démocratique il est nécessaire que toutes les parties « majorité » et « opposition » puissent disposer d'un document le plus exhaustif possible. Celui-ci constitue le support nécessaire pour permettre à l'ensemble des élus de disposer d'un socle commun d'informations sur l'état initial des finances de la Commune, de suivre son évolution depuis plus d'une décennie et préparer les engagements nécessaires qui prennent en compte les décisions passées d'une mandature à l'autre, tout en mesurant leur impact structurel ou conjoncturel.

Passer de l'analyse financière rétrospective à la prospective.

Comme l'année dernière, le budget 2013 sera présenté avec le compte administratif en mars de cette année.

A ce jour nous attendons encore les comptes de gestion validés par le Receveur Municipal et l'information sur les dotations 2013.

I. LE CONTEXTE LEGISLATIF, FINANCIER, TERRITORIAL : UN CADRE RIGIDE, UN CLIMAT MOROSE

I.1 Le contexte économique : Une inflation moyenne 2013 envisagée à hauteur de 0,8%

L'inflation est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. Elle aura été sur 2012, en moyenne, de 2%.

La baisse aura été beaucoup plus faible que prévue et d'après la plupart des organismes analysant la conjoncture économique, elle sera peut-être différée en 2013, d'où une inflation 2013 qui devrait se situer significativement en dessous de 1%.

Ainsi, la Loi de finances pour 2013 s'appuie sur une prévision de croissance de 0,8% en 2013.

QUELQUES DONNEES INSEE SUR L'INFLATION EN 2012:

Les prix à la consommation en France ont progressé en moyenne de 2% sur l'ensemble de l'année 2012 par rapport à l'année précédente, selon les données publiées jeudi 17 janvier par l'INSEE. L'évolution des prix en moyenne annuelle est marquée une nouvelle fois par une "accélération des prix des produits alimentaires" qui ont augmenté de +3% en moyenne annuelle contre +1,9% en 2011.

I.2 Le contexte législatif : Une loi de finance 2013 axée sur la réduction du déficit

Le redressement des finances publiques demeure la priorité des politiques mises en œuvre. Ainsi, la loi de finances n° 2012-1509 pour 2013, publiée au Journal Officiel du dimanche 30 décembre 2012, prévoit de ramener le déficit public à 3% du PIB.

Pour ce faire :

- Coté recettes, il est prévu 20 milliards d'euros de prélèvements nouveaux (10 à la charge des entreprises et 10 à la charge des ménages principalement les plus aisés avec la création d'une nouvelle tranche d'imposition à 45% au-delà de 150 000 euros).
- Côté dépenses, il est prévu 10 milliards d'euros d'économie dans les dépenses de l'État (les dépenses de fonctionnement des ministères seront globalement réduites de 5%, portant l'effort global à 2,8 milliards d'euros et la masse salariale de l'État sera stabilisée. 10 000 postes créés dans l'enseignement et 1 000 pour la sécurité et la justice, compensés par la suppression de 12 298 postes dans les autres ministères). 2,5 milliards d'économies seront aussi réalisées sur le champ de l'assurance maladie.

A noter que la loi de finances pour 2013 s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017.

I.2.1 Les Collectivités Territoriales participeront à l'effort de redressement

ELEMENTS RELATIFS A LA DOTATION FORFAITAIRE DES COMMUNES :

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

La dotation forfaitaire comprend différentes composantes :

- **une dotation de base** destinée à tenir compte des charges liées à l'importance de la population. Pour 2011, cette dotation est égale au produit de sa population (population DGF) pour un montant fixé, en fonction de la population de la commune, entre 64,46 € à 128,93 € par habitant, en fonction de la taille de la commune. Elle est gelée pour les années suivantes au même niveau ;
- **une dotation proportionnelle** à la superficie de la commune. Le montant de cette dotation fixé à 3,22 € par hectare pour 2010, évolue selon le taux d'indexation retenu par le comité des finances locales pour la dotation de base ;
- **une dotation de compensation** comprenant les anciennes compensations perçues au titre de la suppression de la « part salaires » de la taxe professionnelle et de la suppression de la compensation des baisses de DCTP (dotation de compensation de la taxe professionnelle) ;
- **un complément de garantie** destiné à assurer à chaque commune, en 2005, une dotation forfaitaire (hors compensation « parts salaires » et baisses de DCTP) d'un montant au moins égal à celui de la dotation forfaitaire perçue en 2004 (hors compensation) indexé selon un taux de 1%. A compter de 2006, cette garantie évolue selon un taux égal à 25% du taux de progression, de l'ensemble des ressources de la dotation globale de fonctionnement. A compter de 2007, il évolue chaque année selon un taux au plus égal à 25 % du taux de progression de la DGF. Le complément de garantie a progressé de + 0,5207 % en 2008.

I.2.2 Le renforcement des mécanismes de péréquation dans le calcul des dotations d'Etat

La décroissance des concours de l'État s'accompagne d'un renforcement de la péréquation afin de tenir compte de la disparité des situations financières des collectivités. L'attribution ciblée des concours de l'État (péréquation verticale) aux collectivités qui en ont le plus besoin, est doublée par rapport à l'an dernier : + 238 millions d'euros au lieu de 119 millions d'euros en 2012. La péréquation horizontale est renforcée avec la montée en puissance des fonds de péréquation entre collectivités et l'ajustement des critères retenus, pour une plus grande efficacité.

DEFINITIONS :

La péréquation est un mécanisme de redistribution financière qui vise à réduire les écarts de richesse entre les différentes collectivités territoriales. Le principe de péréquation territoriale est érigé en objectif de valeur constitutionnelle depuis la révision constitutionnelle de 2003. Il y a deux types de péréquation :

La « péréquation horizontale » s'effectue entre les collectivités territoriales. Elle consiste à attribuer aux collectivités défavorisées une part des ressources prélevées auprès des plus « riches ». Jusqu'à la réforme de 2009, elle concernait la taxe professionnelle. Elle était assurée par divers fonds départementaux, dont les plus importants étaient les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle.

La « péréquation verticale » est assurée par les dotations de l'Etat, elle vise à répartir équitablement les dotations entre les territoires.

II. D'UNE COMMUNE ECO-RESPONSABLE A L'AGENDA 21 : UNE DYNAMIQUE TOUJOURS D'ACTUALITE A POURSUIVRE

Nous maintenons le cap sur cette démarche dans laquelle nous nous sommes engagés localement sans pour autant l'avoir formalisée. Le fait que notre projet de Maison des Associations, de la Culture et des Solidarités (MACS) ait été lauréat du concours « Bâtiments Economes » organisé par l'ADEME et la Région valide les orientations prises par notre commune. Cependant, nous accompagnons celle-ci au niveau de la CAM par notre participation au Comité de Pilotage de l'Agenda 21 de notre communauté d'agglomération et ce depuis presque un an où nous sommes représentés par Monsieur Raymond VILLENEUVE, Adjoint aux Économies d'Énergie et à l'agenda 21 ainsi que par Monsieur Jacques TENE, Maire.

Rappel de nos objectifs :

- 1/ Affirmer et traduire notre volonté d'être une mairie éco-responsable ;
- 2/ Préserver et valoriser les milieux naturels ;
- 3/ Améliorer la qualité de vie des habitants ;
- 4/ Eduquer et sensibiliser à la préservation de l'environnement et au développement durable (Agenda 21).

III. LE BUDGET : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

III.1 La philosophie du budget : tout budget est au service d'un projet et d'une œuvre collective

Nous l'avons dit et le réaffirmons : tout budget est avant tout au service d'un projet, au service d'une ambition collective qui conduit à une réalisation, une œuvre au service de toutes et tous, et avant tout des Saint-Lysiennes et Saint-Lysiens.

C'est ce cheminement là qui nous guide depuis le début de notre mandature.

C'est pour cela que le budget 2013 prendra en compte les points essentiels voire incontournables que constituent : le soutien à la vie associative, les pratiques sportives, les pratiques citoyennes (Conseil municipal de Jeunes, Conseil de Sages, Conseil des Délégués de quartier, le Projet « Cœur de Ville »), l'enfance et l'éducation, la culture, le développement économique, le social, l'urbanisme et le logement.

Ceci sans perdre de vue nos axes dominants : SECURITE, ACCESSIBILITE, ECONOMIE DES ENERGIES en les articulant avec la CITOYENNETE et la SOLIDARITE.

III.2. Les composantes de la section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Charges à caractère général	Recettes fiscales
Charges de personnel	Dotations, participations
Autres charges de gestion courante	Produits d'exploitation
Intérêts de la dette	

III.3. La tendance du résultat 2012 :

L'exercice 2012 est achevé.

Pour le résultat prévisionnel, en prenant en compte les restes à réaliser (RAR = report des investissements engagés en année N-1 pour nous c'est 2012) en section d'investissement et des rattachements en section de fonctionnement, nous avons les premiers chiffres suivants :

n°1 : Tableau d'évolution des résultats des exercices 2001 à 2012 en K€

Résultats CA	Fonctionnement	Investissement	Résultat de clôture
2001	711	-568	143
2002	688	-481	207
2003	783	-71	712
2004	824	71	895
2005	978	-531	447
2006	839	-587	252
2007	691	52	743
2008	851	-433	418
2009	585	-534	51
2010	820	-94	726
2011	1436	-759	677
2012	1024	-1808	-784

Le résultat de clôture des deux sections confondues serait de – 784 392 €. Précisons qu'il s'agit du résultat cumulé incluant donc les RAR en dépenses d'investissement pour un montant de 574 725 €. Par ailleurs, ce résultat peut être retraité car le sous-seing privé lié à la vente de la propriété MARQUIE (dont la recette était inscrite au budget primitif 2012), est survenu fin 2012 garantissant ainsi cette recette de 210 000 € en ce début d'exercice 2013.

Le détail des éléments constitutifs de ces RAR seront fournis avec le compte administratif en mars prochain même si de manière globale ils sont fournis page 45. Nous pouvons déjà noter que les notifications de subventions et le versement tardif des subventions du Conseil Général fausse le résultat car à ce jour nous avons un montant présumé de subventions attendues d'au minimum 600 000 € et d'un maximum de 800 000 €.

- **Les perspectives en 2013 : De la rigueur**

La croissance des dotations sera cette année des plus faibles sans aucun doute. Notre budget sera de fait un budget de rigueur qui prendra en compte toutes les incertitudes liées à ce contexte particulier que nous traversons depuis 2008 et plus particulièrement ces deux dernières années. Tout en sachant que les contraintes financières devraient se prolonger jusqu'au moins 2016/2017.

De ce fait, comme pour les années précédentes et au vu des éléments concernant le contexte socio-politique, tels que présentés de manière sommaire dans notre préambule, nous affirmons notre volonté politique de poursuivre notre pratique d'une gestion au plus juste, qui prend en compte la marge de manœuvre étroite, voire restreinte, dans laquelle nous sommes conduits et qui nous amène encore cette année à limiter nos investissements.

Cette volonté se traduit par la poursuite de la maîtrise des dépenses courantes, la rationalisation des achats et, en appui, le maintien du contrôle par une gestion analytique des énergies sur les bâtiments publics et l'éclairage urbain (voir tableaux comparatifs n°4 et n°4 bis des énergies consommées par les bâtiments mis à disposition des associations).

III.4 La section de fonctionnement : les charges à caractère général (Chapitre 011)

Le tableau n°2 ci-dessous nous présente l'évolution des charges de fonctionnement. Nous pouvons dire que depuis 2008 nous avons maîtrisé les dépenses de ce chapitre qui ont pu être en d'autres temps inflationnistes. Nous passons d'une progression moyenne annuelle de 6,89 % à une progression moyenne de 1,87 %, soit 5,02 % d'écart.

Cette « économie » nous permet de réduire les charges de notre budget de fonctionnement pour dégager des possibilités d'investissement en limitant le recours à l'emprunt.

Nous poursuivrons cet effort en 2013.

n°2 : Évolution des charges à caractère général (chapitre 011)

ANNEE	MONTANT	%		COMMENTAIRES
2000	793 608			
2001	817 255	2,98%	48,25%	Soit une augmentation moyenne de 6,89 % par an sur 7 ans malgré le passage de certaines activités à la CAM en 2004.
2002	972 701	19,02%		
2003	923 268	-5,08%		
2004	915 227	-0,87%		
2005	1 008 559	10,20%		
2006	1 135 330	12,57%		
2007	1 176 488	3,63%		
2008	1 127 811	-4,14%	9,33%	Soit une augmentation moyenne de 1,87 % par an sur 5 ans.
2009	1 184 025	4,98%		
2010	1 188 667	0,39%		
2011	1 179 100	-0,80%		
2012	1 286 370	9,10%		

- **Le soutien à la vie associative : un soutien effectif et durable**

Soutenir la vie associative c'est soutenir le lien social.

Notre ville peut s'enorgueillir de presque 90 associations, soit environ plus de 1500 bénévoles qui en assurent le bon fonctionnement dans tous les domaines : social, culturel et sportif. Cet engagement associatif est essentiel pour notre commune. C'est cette vie associative intense qui assure le maillage social et qui contribue à entretenir les liens de proximité.

Toute association subventionnée ou aidée devra respecter un cahier des charges qui rend transparents les droits et devoirs des parties.

Compte-tenu de nos moyens à minima, les associations qui en ont fait la demande selon la procédure établie verront leur subvention stabilisée.

Nous maintenons la démarche mise en place :

- des critères clairs pour les attributions des subventions ;
- une procédure d'organisation des manifestations en relation avec les services municipaux concernés ;
- un secrétariat dédié à la vie associative ;
- un logiciel de gestion et une procédure transparente pour clarifier l'occupation des salles publiques ;

- des conventions d'objectifs et de moyens avec les associations les plus importantes (obligatoires) qui seront généralisées à toutes les associations ;
- une enveloppe financière dédiée aux projets exceptionnels des associations.

Pour une transparence totale, il sera mis en valeur les participations indirectes à la vie des associations comme : la mise à disposition de locaux, la location complémentaire de chapiteaux, le temps passé par les différents services de la mairie, les énergies (eau, gaz, électricité), la réalisation de tracts, les coupes, banderoles ...

Nous continuerons à valoriser toutes les actions associatives dans le bulletin de notre commune...

Nous veillerons à ce que chaque association respecte le cahier des charges de la future Charte Associative (en cours) qui prendra en compte tous les points évoqués ci-dessus dans le cadre de leur budget et des plans de communication.

n°3: Évolution du montant des subventions versées aux associations 2001-2012

ANNEE	MONTANT en €	%
2001	109 655	-
2002	118 220	7,81%
2003	124 019	4,90%
2004	132 750	7,04%
2005	148 084	11,55%
2006	104 588	-29,38%
2007	109 879	5,05%
2008	113 602	3,38%
2009	144 201 (114201 sans le comité des fêtes)	+ 26,9% (+0,5%) (comité des fêtes pour 30 000 €)
2010	239 562 (dont 89 498 € à la MJC et 30 000€ pour le comité des fêtes soit 120 064 €)	66,13% (ou + 5,13 % sans le comité des fêtes et la MJC)
2011	220 154 (dont 68 643 € au bénéfice de la MJC et 30 000 au bénéfice du comité des fêtes soit 98 643 €)	-8,10% (ou + 1,68% sans la MJC et le comité des fêtes)
2012	221 675 (dont 72 643 au bénéfice de la MJC et encore 30 000€ au comité des fêtes)	0,69%

La commune participe au financement de la MJC de Saint Lys de deux façons :

1) Une subvention de fonctionnement annuelle qui impacte le chapitre 011 du budget communal. Celle-ci était de 68 643 € en 2011, de 72 643 € en 2012 soit une hausse de 5,82 % sur la période 2011/2012. Cette participation devra se stabiliser sur 2013.

2) Une participation annuelle à la fédération régionale des MJC pour la rémunération du poste de directeur et de 2 postes d'animateurs qui impacte le chapitre 012 « charges de personnel » du budget communal. Celle-ci était de 113 613 € en 2011 et 118 157 € en 2012 soit une augmentation de 3,99% sur la période. Seule une augmentation modérée pourra être prise en compte.

Pour 2013, pour l'ensemble des associations, nous vous proposons de continuer à soutenir la vie associative et de maintenir la démarche qui consiste à garder une enveloppe pour soutenir des projets spécifiques. Le volume global est reconduit. Nous voterons après le budget les dotations pour chaque association ayant sollicité une subvention sous réserve de fournir les documents demandés.

- **Les dépenses relatives à la consommation de fluides dans les bâtiments communaux mis à disposition des associations**

n°4 : Tableau sur les énergies payées en 2011 par la commune pour les bâtiments mis à disposition des associations

NOM DU SITE	EDF	GDF	EAU	TOTAUX
Tennis	2 622,87 €		679,28 €	3 302,15 €
PAJ	386,52 €	185,42 €		571,94 €
Boulodrome (petit bâtiment)			70,51 €	70,51 €
Immeuble 3 ^{ème} âge	553,97 €	2 789,93 €	175,12 €	3 519,02 €
Moulin	70,12 €		68,61 €	138,73 €
Stade de rugby	6 017,27 €	768,17 €	5 124,79 €	11 910,23 €
Terrain de foot rte de Lamasquère	8 322,71 €		6 213,26 €	17 736,65 €
Terrain de foot entraînement	2 773,52 €		427,26 €	
Foyer association (maison de la musique)	745,88 €	1 880,15 €	176,53 €	2 802,56 €
Maison de la pétanque	1 716,72 €			1 716,72 €
Boulodrome couvert	1 776,46 €	2 072,08 €	137,62 €	3 986,16 €
Foyer rugby			806,78 €	806,78 €
Cosec	12 706,83 €	13 860,46 €	583,45 €	27 150,74 €
Glycines	1 453,57 €			1 453,57 €
Salle Antonin Chelle	1 578,72 €			1 578,72 €
Espace Gravette	4 276,42 €	2 728,76 €	305,26 €	7 310,44 €
Médiathèque annexe Petit Prince	7 518,10 €	4 846,59 €	739,79 €	13 104,48 €
SLO canin			89,08 €	89,08 €
TOTAUX	52 519,68 €	29 131,56 €	15 597,34 €	97 248,58 €

PAJ = MJC ET ESPACES COLLEGIENS.

Soulignons la maîtrise des consommations de manière globale puisqu'en 2011 nos charges, malgré l'augmentation des tarifs, ont diminué de plus de 3 300 €.

n° 4 bis : Tableau sur les énergies payées en 2012 par la commune pour les bâtiments mis à disposition des associations

NOM DU SITE	EDF	GDF	EAU	TOTAUX
Tennis	2 814,71 €		192,26 €	3 006,97 €
PAJ	516,49 €	99,58 €		616,07 €
Boulodrome (petit bâtiment)			166,81	166,81 €
Immeuble 3 ^{ème} âge	778,89 €	1 206,23 €	172,62 €	2 157,74 €
Moulin	262,12 €		68,65 €	330,77 €
Stade de rugby	6 162,09 €		5 768,13 €	11 930,22 €
Terrain de foot rte de Lamasquère	8 892,43 €		6 819,68 €	18 700,64 €
Terrain de foot entraînement	2 574,28 €		414,25 €	
Foyer association (maison de la musique)	662,67 €	2 106,58 €	307,36 €	3 076,61 €
Maison de la pétanque	1 787,04 €			1 787,04 €
Boulodrome couvert	1 813,61 €	2 459,53 €	140,36 €	4 413,50 €
Foyer rugby			791,33 €	791,33 €
Cosec	14 482,05 €	14 860,95 €	619,24 €	29 962,24 €
Glycines	1 593,28 €			1 593,28 €
Salle Antonin Chelle	936,75 €			936,75 €
Espace Gravette	4 797,34 €	3 122,43 €	316,41 €	8 236,18 €
Médiathèque annexe Petit Prince	7 587,48 €	8 443,46 €	553,79 €	16 584,73 €
SLO canin			261,54 €	261,54 €
TOTAUX	55 661,23 €	32 298,76 €	16 592,43 €	104 552,42 €

L'augmentation de la consommation des énergies 2011/2012 s'élève à environ 7 000 €. Cette hausse est essentiellement liée à la hausse des tarifs.

- **Les pratiques citoyennes : une vraie volonté politique**

Un petit rappel historique : A ce jour et chronologiquement, ont été mis en place le conseil des Sages, les délégués et conseils de quartiers, le Conseil Municipal des Jeunes et depuis septembre 2011, les réunions de consultation pour le Projet « Cœur de ville ».

Ces structures ont déjà plus de deux ans d'existence.

Même si les résultats attendus sont inégaux de par l'implication des personnes, des propositions ont été faites et elles viennent guider nos actions et nos réalisations d'aujourd'hui.

Nous avons fait le choix d'allouer une enveloppe budgétaire et des moyens humains (personnel de secrétariat) et ce depuis 2011.

Par ailleurs nous accompagnons la concrétisation des demandes des quartiers : abribus, aires de jeux d'enfants, déplacements sécurisés, voirie ... (en fonction des programmations).

Concernant ces pratiques citoyennes, nous pouvons noter que sur l'exercice 2012, la commune a participé à la hauteur de :

- 1 513 € au profit du Conseil Municipal des Jeunes ;

- 3 020,15 € au profit de l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes.

N'oublions pas le personnel de la collectivité qui vient en appui.

Il nous restera à y adjoindre le Conseil de la Vie Associative qui aura pour mission première d'établir une charte de la vie associative en donnant plus de lisibilité aux attributions de subventions, de salles et aides diverses allouées par la commune.

Maintenant que l'association locale des commerçants est sortie de son endormissement nous pourrions relancer l'idée de la création du Conseil local de développement et de la vie économique. Ce Conseil aura pour mission d'assurer la liaison entre les associations de commerçants, les représentants du marché de plein vent et autres partenaires, la Mairie et ce dans la perspective de réaliser les animations commerciales nécessaires pour maintenir la vie commerciale du centre bourg. Ce peut être une quinzaine commerciale, le salon des artisans,...

- **L'enfance et l'éducation : une priorité**

L'avenir de notre société, ce sont nos enfants d'aujourd'hui. Nous devons veiller à leur offrir un espace d'éducation de qualité.

De nouveaux locaux scolaires

C'est pour cela que nous avons réalisé la deuxième tranche du groupe scolaire Eric TABARLY (quatre classes en élémentaire, trois classes en maternelle).

Nous avons poursuivi la mise aux normes des locaux en lien avec les données communiquées par les commissions de sécurité et renforcé l'isolation thermique voire l'étanchéité des toitures.

Une nouvelle carte scolaire

En parallèle, avec les partenaires de l'école (enseignants, parents d'élèves, personnel de la CAM, élus) la répartition géographique des classes (carte scolaire) a été préparée pour la prochaine rentrée.

Des moyens financiers pour les coopératives scolaires

Pour votre information, en 2008 il était alloué par enfant la somme de 32 €, en 2009 ce montant est passé à 34 €. Elle sera de 36 € pour l'exercice 2013 (soit une augmentation d'environ 5,9%). Se rajoute une dotation coopérative scolaire de 16 € par enfant, sans compter le budget transport pour en moyenne 16 € par enfant. De plus pour 2013, comme en 2012, nous prévoyons de dégager une enveloppe spécifique d'au moins 5 000 € pour accompagner le financement des classes découvertes afin de favoriser cette pratique.

Soulignons que la commune de CAMBERNARD a participé au financement des frais de scolarité à hauteur de 1 330 € pour 19 enfants scolarisés en 2012 à Saint Lys sur la base de 70 €/enfant. Ce montant par enfant sera reconduit en 2013.

A titre d'information, CAMBERNARD a participé à la hauteur de 4 665,72 € pour la commune de Saint Clar sur la base de 777,62 € par enfant scolarisé soit 6 enfants scolarisés au total en 2012. Concernant Sainte-Foy-de-Peyrolières, les montants 2012 n'ont pas encore été communiqués, toutefois la participation de Cambernard s'est élevée à 1 440 € en 2011, à raison de 240 € par enfant soit 6 enfants scolarisés au total.

- **Une politique jeunesse engagée avec le relais de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) et les partenariats entre commune**

Nous avons affirmé par nos rencontres régulières avec la Fédération Régionale, le conseil d'administration local, l'intérêt porté à la MJC et aux actions conduites. Nous nous sommes appuyées sur les compétences des animateurs pour accompagner le Conseil Municipal de jeunes et le groupe de jeunes pour le « permis de conduire »...

En 2012 concernant la MJC, nous avons pris en charge un certain nombre de frais comme les factures d'EDF/GDF pour un montant de 148,87€, la maintenance des installations de chauffage pour 940,84 €, des achats de petit équipement divers pour 944,35 €.

Avec la MJC nous poursuivons « l'action jeune » sur le territoire en partenariat avec Saiguède et Sainte-Foy. Nous allons poursuivre pour les années à venir cette politique jeunesse et ce dans le prolongement d'une réflexion conduite au niveau de la communauté d'agglomération.

- **Une politique orientée vers les pratiques sportives ouvertes à tous**

Non seulement nous avons soutenu la vie associative et plus particulièrement le SLOO sur le plan financier en aide financière directe, mais aussi par la mise à disposition de structures sportives et pour la plupart des énergies qui vont avec. Des investissements ont aussi été réalisés comme les terrains route de Lamasquère, le changement des éclairages du terrain d'honneur de foot, le traçage des lignes au COSEC, le changement d'éclairage en salle de danse, le remplacement des protections murales au dojo, la protection du bâtiment contre les oiseaux, l'achat de matériel pour l'entretien des terrains extérieurs avec prestation avec d'une société extérieure et enfin le remplacement des filets terrain d'honneur au terrain de foot, le changement des poteaux du terrain de rugby (liste non exhaustive) :

- ***remplacement des éclairages plus performant et moins énergivores dans la salle 2 et sur la mezzanine du COSEC ;***
- ***mise au norme des circuits d'eau chaude contre la légionellose au COSEC, vestiaires du foot et stade de rugby ;***
- ***maintien d'un entretien de qualité des terrains de foot et de rugby ;***
- ***étude sur la rénovation de la piste d'athlétisme ;***
- ***remplacement des poteaux de rugby ;***
- ***construction du skate-park.***

La Commune a maintenu l'emploi d'un animateur sportif en partenariat avec le GIE rugby qui est intervenu dans les écoles élémentaires de la Commune pendant le temps scolaire, dans les CLAE et CLSH en dehors des temps scolaires, avec la MJC et le CCAS pendant les vacances scolaires. A cet effet, nous avons signé une convention de partenariat avec le GIE Rugby, ce qui nous permet de disposer **d'un animateur sportif** pour un montant de 11 465,34 € (rappel : 10 388,32 € en 2011). Au terme de la convention, nous pérennisons alors l'emploi au niveau communal.

- **La culture : un accès pour le plus grand nombre**

L'accès à la culture comme à l'éducation est pour nous ici à Saint-Lys une priorité. Notre commune chef lieu de canton doit pouvoir offrir au plus grand nombre l'accès à la culture.

Ci-dessous juste une citation pour se rappeler que la gestion de la culture et de son accès est un débat permanent :

André MALRAUX Discours à l'Assemblée Nationale le 27 Octobre 1966

« La maison de la culture est en train de devenir - la religion en moins - la cathédrale, c'est-à-dire le lieu où les gens se rencontrent pour rencontrer ce qu'il y a de meilleur en eux.

Comprenons bien que chaque fois que nous faisons dans une ville moyenne, une maison de la culture, nous changeons quelque chose d'absolument capital en France.

Alors, je sais que tout ce que nous faisons ne dépend pas que de vous, mais comme nous serons amenés à le faire ensemble, il est bon que vous le sachiez.

Vous aurez, nous dit-on, quatre, cinq ou six maisons de la culture avec le V^e Plan. Mais il ne s'agit pas du tout d'avoir quatre, cinq ou six maisons de la culture. Il ne s'agit pas d'avoir une jolie maison à Amiens où nous mettons des Fragonard. Il s'agit de faire ce que la III^e République avait réalisé, dans sa volonté républicaine, pour l'enseignement ; il s'agit de faire en sorte que chaque enfant de France puisse avoir droit aux tableaux, au théâtre, au cinéma, etc., comme il a droit à l'alphabet. »

C'est pourquoi, au vu de notre effectif de population nous serons amenés à assurer le développement de la médiathèque/cyberbase pour pouvoir continuer à bénéficier d'aides financières (exemple : pour 2012, le Centre National du Livre nous a versé 1 500 € pour l'acquisition de livre venant diversifier notre offre d'ouvrages en bibliothèque déjà importante). En outre, dans le cadre d'un agrandissement des locaux, la commune pourrait solliciter une subvention auprès de la DRAC et de la Médiathèque Départementale ainsi qu'un appui technique sur l'agencement de ces derniers.

Au vu d'une enquête récente conduite au Collège de Saint-Lys, plus de 60 % de jeunes ne fréquentent pas la médiathèque, plus de 80 % n'ont pas vu de pièces de théâtre... (nous aurons ultérieurement toutes les données de ce sondage).

La future Maison des Associations, de la Culture et des Solidarités devrait aussi contribuer à apporter des réponses en ce domaine.

Ceci nous conforte dans notre volonté de continuer à soutenir toute action culturelle qui favorise l'accès au plus grand nombre avec un brassage de la population. Cette volonté est accompagnée par le Service Culturel de la ville qui est partie prenante dans cette dynamique.

Des actions ciblées sur le quartier du moulin de la jalousie sont mises en œuvre. Déjà, des activités sont programmées avec entre autre la MJC.

Le travail en partenariat avec les institutions du monde culturel et les associations de ce champ sera poursuivi afin de mettre en valeur le patrimoine de notre commune.

Des conventions de partenariat seront développées avec l'association Terre Blanche.

- **Le développement économique à soutenir**

C'est par le développement économique de proximité que nous pourrions participer à la création d'emploi, même si le développement économique ne fait pas partie de nos attributions directes (les contributions des entreprises ⁽¹⁾ étant reversées à la Communauté d'Agglomération du Muretain).

En effet dans ce contexte de crise nous voyons sur l'ensemble du territoire et y compris chez nous à Saint-Lys la hausse des demandeurs d'emploi. Comme cela a pu être signalé lors de la cérémonie des vœux à la population, nous allons nous attaquer à ce dossier.

Notre zone d'activités « du Boutet » ne dispose plus que d'un lot et déjà nous avons commencé la réflexion nécessaire pour la future zone d'activités. Nous élargirons cette réflexion avec les communes voisines du canton intéressées par la démarche.

En ce domaine et pour poursuivre notre dynamique participative, nous envisageons la mise en place d'une instance comme le Conseil local de développement de la vie économique qui s'articulera avec l'association des commerçants (point déjà évoqué précédemment).

- **Le social : prendre soin de tous les publics**

Le maître mot de l'action de notre commune en ce domaine c'est « Solidarité » tout en rappelant notre volonté de cultiver le lien social et les solidarités actives.

Notre commune s'est lancée dans la démarche d'analyse des besoins sociaux. Elle a ouvert à toutes les parties intéressées la participation à la réunion de restitution. Les Elus de la majorité et de l'opposition ont eu tout loisir de prendre acte des enjeux pour notre territoire communal et de l'impérieuse nécessité de coopérer avec les territoires voisins.

Les grands défis de l'action sociale locale pourraient se résumer aux points suivants (non exhaustifs):

- répondre à l'augmentation des besoins de garde d'enfants sous toutes ses formes ;
- accompagner le grand âge et organiser la perte d'autonomie ;
- face à la crise soutenir, prévenir des risques sociaux (malnutrition, expulsion, endettement...);
- proposer un logement adapté pour tous ;
- distribuer une aide sociale respectant l'égalité de tous les citoyens ;
- développer, soutenir, une action sociale de proximité ;
- assurer la pérennité et la lisibilité des interventions.

Par ailleurs en 2013 comme les années précédentes, nous poursuivrons les actions relevant du plan canicule, du plan « grand froid », les manifestations vers les aînés, le soutien à la parentalité en coordination avec la CAM ⁽²⁾, l'accompagnement vers l'emploi, l'aide, l'écoute pour les parents isolés, l'aide aussi aux personnes isolées...

Dans le contexte difficile qui a pris racine en 2008 et qui s'est aggravé ces deux dernières années, nous allons lancer un programme solidarité qui nous permettra, par la proximité de l'action, d'apporter aux plus démunis, temporaires ou pas, les aides nécessaires pour préserver leur intégrité.

¹ Voir remarques en début de dossier sur le contexte socio-politico-économique.

² Il a été mis en place d'un espace d'écoute et de dialogue pour les parents et leurs enfants (moins de 12 ans) : le Ceci en partenariat avec la CAM.

Pour 2013, nous maintiendrons les 3 contrats « service civique » (2 affectés au Pôle Culturel et 1 au CCAS) engagés en décembre 2012.

Pour 2013 nous soutiendrons la création et l'accompagnement d'au moins 5 « emplois d'avenir », une volonté pour nous d'accompagner nos jeunes vers l'emploi.

Courant 2013 nous présenterons les enjeux du développement de notre territoire pour répondre aux défis du demi-siècle à venir.

Le service civique : est un dispositif français créé par la loi du 10 mars 2010 et entré en vigueur le 13 mai 2010. A la demande de Nicolas SARKOZY, il a été préparé par Martin HIRSCH alors Haut Commissaire à la Jeunesse, devenu ensuite Président de l'Agence au service civique.

Le « service civique » vise à développer l'engagement citoyen dans une démarche d'accompagnement par les services d'accueil.

Les missions de « service civique » sont accessibles à tous les jeunes de 16 à 25 ans : les missions proposées n'excluent pas à priori les jeunes n'ayant pas de diplômes ou qualifications.

L'emploi d'avenir : est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans sans diplôme et n'étant ni en emploi, ni en formation de niveau CAP/BEP. Ce sont des CDD ou CDI de 3 ans (ou 1 an renouvelable jusqu'à 3 ans) à temps plein. La rémunération est le SMIC.

Le contrat aidé : est destiné aux publics les plus éloignés du marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en grande difficultés...). Il s'agit de contrats spécifiques pour lesquels l'embauche et l'accompagnement est encadrée et appuyée financièrement par l'Etat comme les CUI ou CAE.

Urbanisme et logement : un équilibre territorial prenant en compte la dimension sociale

Rappelons que la réalisation du Plan Local d'Urbanisme a débuté en décembre 2001, avec une présentation du PADD en 2002. Le tout aurait dû s'achever courant 2006/2007.

Entre temps est intervenue une élection en mars 2008 et un changement de majorité.

Il a fallu reprendre le travail en cours qui constituait une amorce de la démarche.

Au bout de deux ans nous avons présenté le premier PLU aux autorités administratives. Il nous a été retourné avec quelques remarques qui préconisent la nécessité de réduire les surfaces habitables par rapport au POS. La priorité des zones à urbaniser devrait être donnée à celles qui sont les plus proches du centre bourg.

En février 2012 le PLU a été arrêté. Il est soumis en ce début d'année à l'enquête publique pour une validation au plus tard en juin 2013.

Nous soutiendrons la politique du logement pour l'accession du plus grand nombre au logement social en veillant à l'équilibre social de l'habitat conformément aux directives de la CAM (qui a la compétence) et en respectant les obligations réglementaires en ce domaine. Nous veillerons dans les différents programmes à la création de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite et au respect de l'obligation de réalisation de logements sociaux.

A ce jour, à peine **328 logements** (ici sont comptabilisés une partie des logements offerts par les Maisons de retraite et établissements accueillant des personnes handicapées) répondent aux obligations pour plus de 700 exigés. Nous avons donc un déficit à ce jour de 372

logements. Dommage que tous les programmes précédents n'aient pas pris en compte cette obligation (par exemple Moulin de la Jalousie : 247 logements et aucun logement social). Cette omission volontaire va nous obliger à densifier ce type de logements.

D'autant que si en 2014 nous n'avons pas notre quota nous serons amenés à payer une amende dont le montant global pourrait avoisiner les 55 800 € (sauf si des principes dérogatoires sont posés) sur la base de 150 € par logement manquant (base qui peut être majorée localement par le Préfet).

Rappelons sur cette question qu'en 2011, nous avons apporté une modification au POS (Plan d'Occupation des Sols) pour y introduire une obligation de logements sociaux à hauteur de 20%.

n°5 : Création des logements sociaux par période

Période	Nombre de logements sociaux	Commentaires	Moyenne
Avant 2001	153		
2001-2007	88 (dont 13 en EHPAD)	Dont 45 décidés et programmés par les municipalités précédentes et livrés en 2002 (Joseph BOUAS)	55/68 Moyenne basse: 7,85/an Moyenne haute: 9,71/an
2008-2012	92	Dont 25 décidés et programmés par les municipalités précédentes et livrés en 2008 (les Rossignols Cité Jardins)	67 Moyenne: 13,4/an
2013-2014	128	Perspective	
Total prévisionnel fin 2014	456		

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Le PLU définit et fixe les orientations fondamentales, l'organisation du territoire et l'évolution, des zones urbaines. C'est une vision à au moins 10 ans, voire 20 ans et une révolution dans le fait d'appréhender notre territoire comme un lieu de partage et d'avenir, tout en maintenant les droits de la propriété privée.

Le PLU doit :

- assurer l'équilibre entre développement urbain et préservation des espaces agricoles ;
- assurer la mixité des fonctions urbaines : habitat, commerces, activités sportives et culturelles ;

- assurer la mixité sociale dans l'habitat ;
- assurer l'utilisation économe et l'équilibre des espaces naturels et urbains ;
- préserver la qualité de l'air, de l'eau, du sol, des espaces verts, de la biodiversité ;
- réduire les nuisances sonores, sauvegarder les patrimoines bâtis ou naturels et prévenir les risques naturels.

III.5. La section de fonctionnement : les charges de personnel (Chapitre 012)

La dynamique générale conduite, repose sur une approche objective à partir d'une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en lien avec les besoins de notre collectivité.

- **Maintenir le % d'emploi des personnes handicapées**

Comme ont pu le pratiquer les équipes municipales précédentes, nous affirmons la volonté de poursuivre cette politique d'embauche de personnes reconnues par la Maison Départementale des Personnes Handicapées ou la CNRACL.

Le taux de personnes présentant un handicap s'élève à **14.29%** pour l'année 2012. Rappelons que le taux légal est de 6%.

- **Accompagner la transformation des emplois d'aujourd'hui**

A ce jour et après plusieurs mois, l'ensemble des fiches de poste par emploi est réalisé. Elles ont été co-construites avec les personnes concernées, les cadres, les élus. Il reste à les rendre vivantes en les rendant évolutives en lien avec les transformations éventuelles des postes. Elles sont aujourd'hui articulées avec le régime indemnitaire.

Il reste en lien avec les entretiens annuels d'assurer l'évolution de ces mêmes fiches de poste en lien avec l'évolution des besoins de la commune.

Il reste, en lien avec les entretiens annuels d'assurer l'évolution de ces mêmes fiches de poste en adéquation avec l'évolution des besoins de la commune.

- **Optimiser les moyens du service technique par une gestion rationnelle en favorisant les travaux en régie**

La réorganisation des services techniques s'est opérée en 2010/2012 avec l'arrivée tout d'abord de la Directrice des S.T. et de son Adjoint. En parallèle, quatre secteurs ont donc été créés : espaces verts, mécanique, bâtiments et urgence/voirie.

Pour donner encore plus de visibilité aux opérations réalisées par les Services Techniques, des fiches interventions ont été mises en place et sont généralisées.

Très rapidement, après avoir investi les lieux, les locaux des Services Techniques se sont montrés inadaptés aux besoins du service et leur réalisation n'a pas pris en compte son évolution.

Des aménagements ont été réalisés en régie en 2012 et ont porté sur l'aménagement de la salle Gravette, du stade de rugby, de la Gendarmerie, des écoles pour un montant de 48 065 €.

- **Optimiser les moyens du service administratif pour mieux répondre aux besoins en évolution**

Ce service est aussi concerné par la hausse de la population : état civil, urbanisme, accueil, cellule achat, communication, service aux associations qui sont autant de tâches qui demandent du professionnalisme, de la disponibilité et de la compétence.

Pour rappel : notre collectivité assure la délivrance des passeports. A minima, nous y consacrons pratiquement un temps plein pour un coût global de 26 335 € chargé et une participation de l'Etat à hauteur de 10 060 €.

- **Donner une orientation sociale à la politique salariale**

Au-delà de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la politique salariale que nous avons développée au sein de notre collectivité avait pour objectif de répondre à trois objectifs essentiels :

- De réduire les écarts d'indemnités entre le personnel de la commune et celui de la Communauté d'Agglomération du Muretain ;
- De donner de la lisibilité à l'attribution des primes ;
- De revaloriser les rémunérations.

Cette démarche a été conduite de manière concertée avec les élus et les représentants du personnel au sein du Comité Technique Paritaire ⁽³⁾ et ceci en articulation avec les Responsables des Services.

Comme promis cette démarche globale s'est achevée en décembre 2011. Le budget 2012 a porté en année pleine cette décision.

Par ailleurs, pour poursuivre notre volonté, la mise en place d'une participation de l'employeur (et donc de la Collectivité) d'une part à la GMS (Garantie Maintien de Salaire) et d'autre part à une Mutuelle Santé a été mise en œuvre au 1^{er} janvier 2013. Les modalités de cette participation ont été fixées à 5 € par mois pour la GMS et 5 € par mois pour la Mutuelle Santé.

Nous envisageons de renouveler la distribution des chèques cadeaux en fin d'année.

Le régime indemnitaire des cadres sera revisité en 2013.

RAPPEL DE L'ENSEMBLE DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL :

Les principes du régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux sont fixés :

En application de l'article 88 du CGCT : les collectivités peuvent fixer un régime indemnitaire au bénéfice de leurs agents dans la limite de ceux dont bénéficient les agents des différents services de l'Etat de grade équivalent ;

³ Sur 2012, 3 réunions de CTP ont eu lieu. La législation prévoit un minimum de deux par an.

En application de l'article 111 du CGCT : les collectivités ou établissements qui ont instauré, avant 1984, des avantages ayant le caractère de complément de rémunération collectivement acquis (par l'intermédiaire notamment d'organismes à vocation sociale : COS.....) les conservent à condition qu'ils soient budgétisés.

Le régime existant pour les agents de la Commune de SAINT-LYS est un système « original » dans le respect des limites maximales résultant des mécanismes indemnitaires de l'Etat.

Le régime indemnitaire prend la forme :

- d'une prime d'encadrement et de responsabilité attribuée en fonction du classement des différents postes et des grades. 8 niveaux de responsabilité sont répertoriés ;
- d'une prime personnelle pour les agents de catégorie C dont le taux de l'indemnité d'encadrement et de responsabilité est inférieur à 5 %. Le montant de base de la prime personnelle est fixé à 400 € brut annuel/agent auquel pourra s'appliquer un coefficient de 1 à 1,30 % selon la grille de critères validée par le CTP. Son paiement sera effectué selon une périodicité **mensuelle** (2012) ;
- d'une prime de présence (création 2003) ;
- d'une prime de rentrée versée en août (création 2005. Pour mémoire, 408,47 € / agent ont été versés en 2011) ;
- d'une prime annuelle (création antérieure à 2003. Pour mémoire, 533,58 € / agent ont été versés en 2011) ;
- d'une prime de début d'année versée en mars (création 2008 et pérennisée en 2009. Pour mémoire, 303,92 € / agent ont été versés en 2011) ;
- d'une prime qualité et service (création 2003) ;
- d'une prime de fonction et de résultat pour les cadres A administratifs qui fusionnera à terme l'ensemble des primes, hors prime annuelle.

n°6: Comparatif d'évolution des effectifs pourvus (période 2000 à 2012)

ANNEE	Adminis. Et DGS	Technique	culturelle	Police municipale	Total titulaire	Contrats et apprentis	Total tous statuts
2000	13	26	0	2	48	20	68
2001	13	29	1	2	55	22	77
2002	13	34	1	2	61	24	85
2003	12	18	1	2	33	14	47
2004	13	19	2	2	36	11	47
2005	15	21	3	2	41	8	49
2006	16	23	2	2	43	7	50
2007	16	21	2	2	42	13	55
2008	20	26	4	2	53	9	62
2009	22	29	4	2	58	3	61

2010	24	30	4	2	61	4	65
2011	25	31	4	3	63	3	67
2012	23	33	6	3	66	2*	68

A noter que les 2 contrats et apprentis sont des contrats d'apprentissage.

Commentaires :

Notre commune grandit et les services à rendre à la population augmentent.

Si 2003/2004 constitue une période de pause en recrutement lié au départ à la CCM puis la CAM, dès 2005 les effectifs augmentent.

Pour l'année 2007 : 13 contrats divers et apprentis.

De 2008 à 2010 nous transformons la plupart des contrats aidés en contrat de stagiaire puis titulaire.

En 2010 deux personnes sont en contrat aidé et deux personnes ont un contrat sur l'année en remplacement de personnel absent.

En 2011, 1 agent est en contrat aidé et 2 agents sont en contrat d'apprentissage.

Il convient de préciser que certains agents en apprentissage ou en contrat aidé ont été pérennisés. Ainsi globalement, tous statuts confondus, depuis 2007, 12 recrutements supplémentaires ont été effectués, à savoir :

2008 :

- filière administrative : 1 agent secrétariat des associations, 1 agents de gestion financière, 1 agent du patrimoine (pôle culturel)
- filière technique : 2 agents espaces verts, 1 agent polyvalent, 1 agent entretien bâtiment/polyvalent

2009 :

- filière administrative : 1 assistante affaires générales

2010/2011 :

- filière technique : 1 adjoint à la directrice, 1 agent espaces verts, 1 apprenti supplémentaire
- filière police municipale : 1 gardien de police municipale

2012 :

- Filière technique : 1 agent polyvalent, 1 agent maçonnerie
- Filière administrative : 1 agent d'accueil mairie à mi-temps, 1 agent communication à 26h
- 3 « contrats civiques » : deux en Mairie, un au CCAS
- 2 contrats d'apprentissage

Les perspectives **2013** en matière de recrutement pourraient comprendre (arbitrage financier en cours) :

- 1 ASVP (ou 2 à mi-temps)
- 5 emplois d'avenir

n°7: Évolution des charges de personnel (groupe 012) constatées aux comptes administratifs

ANNEE	MONTANT	%		COMMENTAIRES
2000	1 496 829	-		<p>En deux ans après les élections de 2001 les charges de personnel ont augmenté de 24,72%. Malgré le passage à la CCM puis à la CAM, qui a entraîné une chute des charges de personnel de 35 %, en 2007 la commune a retrouvé ses charges de 2001.</p> <p>De 2003 à 2007 les charges de personnel ont augmenté de 35,58% soit une hausse moyenne sur cette période de 8,90%.</p>
2001	1 673 774	11,82%		
2002	1 866 957	11,54%		
2003	1 200 312	-35,71%		
2004	1 274 838	6,21%		
2005	1 390 663	9,09%		
2006	1 520 057	9,30%		
2007	1 627 383	7,06%		
2008	1 778 584	9,29%		
2009	2 009 606	12,99%		
2010	2 044 831	1,75%		<p>La nouvelle mandature en 2008/2009 a régularisé des embauches déjà effectuées en 2007 et a confirmé dans l'emploi des contrats aidés ou apprentis.</p>
2011	2 219 621	8,54%		
2012	2 404 946	8,34%		<p>La hausse de 8,54 % en 2011 tend à s'expliquer par : la mise en place d'une prime d'attente de 48 € bruts pour certains agents dans le cadre du régime indemnitaire, l'augmentation de la participation au financement des postes de Directeur et d'animateurs MJC (80 560 € en 2010 et 113 613 € en 2011 soit une hausse de + 41%)</p> <p>Cette hausse s'explique par la revalorisation du régime indemnitaire pour les plus bas salaires Par le financement du poste de DGS sur 3 mois et celui du DRH sur quatre mois.</p>

Soulignons que de 2007 à 2012 la hausse des charges de personnel a été de 47,77 % dont 7% lié à la prise en compte du personnel MJC alors pris auparavant par le budget du CCAS. La hausse moyenne a été de 8,14% (et de 9,55% en prenant en compte les frais de personnel MJC)

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a défini 11 ratios financiers pour faciliter le contrôle de gestion des communes. Le ratio n°7 à savoir dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement est obligatoire pour les collectivités de 10 000 habitants et plus. Il mesure la charge de personnel de la collectivité. Il s'agit d'un coefficient de rigidité car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

Pour la mairie de Saint Lys, il est de 0,43 quand la moyenne des communes de 10 000 habitants et plus est de 0,57 en 2010 (dernières données accessibles en sachant que la commune de Saint Lys ne se situe pas dans la même strate).

III.6. Les recettes

III.6.1 Les concours financiers de l'État revisités

Comme il l'a été précisé ci-dessus, l'État confirme le gel en valeur des dotations qui ne pourront augmenter qu'en prenant en compte l'évolution de la population. Or, le tableau suivant montre que la population retenue pour 2013 génèrerait une augmentation de 1,65 %.

n°8: Évolution de la population 2000 à 2013
(à partir des données INSEE)

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Habitants	5544	7085	7085	7144	7144	7144	7168	7168
% évolution		27,80%	0,00%	0,83%	0,00%	0,00%	0,34%	0,00%
% évolution par période	29,29% (soit une moyenne de 4,18 %)							

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Habitants	7168	7896	8270	8458	8556
% évolution	0,00%	10,16%	4,74%	2,27%	1,16%

% évolution par période	21,33% (soit une moyenne de 3,55 %)
-------------------------	--

* prévisionnel INSEE composé de 8 537 habitants au titre de la population municipale, 160 habitants au titre de la population comptée à part

La population a augmenté en treize ans de **56,87%**. Cette croissance forte a un impact sur « les services » à fournir : crèches, écoles, activités périscolaires, vie associative, sport, culture sans oublier les sollicitations des services de la Mairie pour l'urbanisme, l'état civil, les espaces verts, l'entretien de la voirie... Gérer une commune c'est aussi anticiper. Ainsi la réalisation de l'extension du groupe scolaire Eric TABARLY devrait permettre pour une quinzaine d'années de faire face aux besoins de notre commune en matière de scolarisation des enfants.

n°9: Évolution des différentes dotations d'Etat

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Dotation forfaitaire	805 963	826 473	965 476	976 550	994 851	1 013 757	1 020 205	1 036 989
Dotation de solidarité rurale	133 828	137 507	120 938	122 882	124 158	213 109	242 360	271 339
Dotation de solidarité urbaine	45 806	0	153 681	156 206	162 306	162 306	129 845	113 614
Dotation nationale de péréquation	193 370	188 826	259 553	255 542	254 974	264 723	255 159	252 126
Dotation générale décentralisée	0	6 181	8 585	1 812	2 510	1 227	1 406	1 306
TOTAL	1 178 967	1 160 988	1 510 235	1 514 995	1 540 803	1 657 127	1 650 981	1 677 381
Hausse %	42,27%							
Soit une hausse moyenne de + 4,69 % par an								

	2008	2009	2010	2011	2012
Dotation forfaitaire	1 049 204	1 133 783	1 161 783	1 180 905	1 196 449

Dotation de solidarité rurale	296 769	364 592	418626	453 411	438 706
Dotation de solidarité urbaine	97 384	81 153	TERMINE		
Dotation nationale de péréquation	250 343	320 605	331279	354 726	319 254
Dotation générale décentralisée	1 404	1 400	1128	0	
TOTAL	1 697 112	1 903 542	1 912 816	1 989 041	1 954 409
Hausse %	15,16%				
	Soit une hausse moyenne de + 2,52%				

A la lecture de ces deux tableaux nous pouvons noter que :

- la hausse moyenne de la population est légèrement inférieure à la mandature précédente (-0,63 %)
- les dotations d'Etat n'ont pas suivi le même rythme. En effet nous passons d'une augmentation moyenne de 2001 à 2008 de l'ordre de +4,69 % à une augmentation moyenne à compter de 2008 de l'ordre de +2,52 % (écart des moyennes entre les deux mandataires de -2,17%).

Point d'infos :

- Depuis 2012, la DGF en faveur des communes est gelée et une partie n'augmente qu'en fonction du facteur population. A noter qu'au regard du nouveau calcul du potentiel financier, la ville de Saint Lys sort de l'éligibilité d'une partie de la dotation nationale de péréquation qui de ce fait, sera revue à la baisse pour 2013 (comme en 2012).
- La Taxe Professionnelle (qui concerne la CAM) a disparu en 2011. Même si celle-ci n'est pas perçue par la commune, elle venait alimenter les recettes de la Communauté d'Agglomération du Muretain, à laquelle nous sommes rattachés. La CET (Contribution Economique Territoriale) vient la remplacer.

A terme, le pacte financier entre les communes de la CAM devra être révisé (une réflexion est en cours).

Pour mémoire, notre commune reverse une attribution de compensation à la CAM qui était de 505 146 € en 2010, 577 977 € en 2011 et 645 432€ en 2012, l'augmentation de la participation s'explique notamment par le transfert de la compétence voirie). Une convention de mise à disposition des services de la commune permet en contrepartie de facturer à la CAM principalement du matériel et du personnel soit : 45 343,86 en 2010, 110 974,84 € en 2011 et 64 466,36 € en 2012.

III.6.2. Les concours financiers des autres collectivités locales toujours à la baisse

Le Conseil Général et la Région, dans la perspective de la perte de la compétence générale, vont devoir modifier leur mode d'aide aux communes. Cela laisse supposer que la politique de subvention du niveau départemental ou régional risque d'être revue à la baisse. Nous en avons noté ces effets sur les subventions dédiées aux programmes de voirie.

A titre d'information, le tableau ci-dessous précise l'état des subventions reçues depuis notre élection, par opération.

n°10 : Montant des subventions d'investissement perçues, entre 2008 et 2012

EXERCICES	OPERATIONS	MONTANT
2008	61 - Achat tractopelle, nacelle, camion	10 267,01 €
	33- Matériels espaces vert	8 632,95 €
	37- Réfection église	39 122,30 €
	72 - Vitrine Eglise	1 810,00 €
	40- Coulée verte	2 806,78 €
	17- Création local ST	345 587,42 €
	45- Travaux installation sport,	390,83 €
	63- Création espaces verts	4 141,00 €
	36- Matériel informatique	7 492,88 €
	non affecté	35 787,40 €
	TOTAL 2008	456 038,57 €
2009	33- Matériels espaces vert	1 975,44 €
	36- Matériel informatique	302,00 €
	63- Création espaces verts	2 293,92 €
	67- Achat véhicules	3 363,52 €
	40- Coulée verte	16 822,07 €
	45- Travaux installation sport,	864,14 €
	47- Travaux rehab. Bâtiment	21 549,01 €

	57-Groupe scolaire 2008	628 306,72 €
	non affecté	295 174,15 €
	TOTAL 2009	970 650,97 €
2010	67- Achat véhicules	6 257,86 €
	37- Réfection église	252 301,23 €
	45- Travaux installation sport,	15 193,40 €
	47- Travaux rehab. Bâtiment	19 039,50 €
	57-Groupe scolaire 2008	314 066,46 €
	69- Façade foyer 3eme âge	1 979,77 €
	non affecté	105 191,88 €
	TOTAL 2010	714 030,10 €
2011	36-Matériel informatique	1 229,15
	37-Réfection église	27 228,40
	47- Travaux rehab. Bâtiment	2 349,38
	57-Groupe scolaire 2008	314 066,46
	112-Jardins familiaux	18 232,57
	118-Aménagement Ecoles	92 056,20
	non affecté	73 744,95
	TOTAL 2011	528 907,11
2012	Mise en conformité électrique gymnase	6 123,47
	Fourniture et pose climatiseur école Ayguebelle	11 651,18
	Création jardins familiaux	26 666,65
	Matériel informatique école Tabarly	408,50
	Achat mobilier écoles	11 515,04
	Achat débroussailleuse/tondeuse	685,79
	Achat divers	1 396,50
	TOTAL 2012	58 447,13
TOTAL GENERAL		2 728 073,88 €

Comme en 2012, l'évolution des contributions financières de l'État et des diverses composantes de la dotation globale demeure toujours incertaine.

Il n'est pas possible de continuer à faire peser des charges supplémentaires et transférer des compétences aux collectivités sans leur donner les moyens de les exercer. Immanquablement, le contribuable sera amené à participer au financement des services de la commune et des infrastructures.

La volonté d'investissement des communes dans cette nébuleuse entraîne de fait une récession préjudiciable à une politique de relance telle que souhaitée par le gouvernement. Ainsi en 2010, les investissements des Collectivités ont diminué de près de 10%, en 2011 de 20% et pour 2012 de plus de 30%.

C'est pourquoi, sur les programmes en cours ou programmés, nous avons constitué des pré-dossiers afin que les participations du Conseil Général soient prises en compte pour les investissements éligibles. Le Conseil Général au regard de la baisse significative de ses ressources, est contraint de revisiter son mode d'attribution des subventions et leurs montants. Les délais de paiement des subventions notifiées s'allongent.

n°11 : Evolution des ressources liées à la fiscalité locale entre 2000 et 2012

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Chapitre 73 « impôts et taxes »	1 808 294	1 934 436	2 347 470	1 306 019	1 865 780	2 106 640	2 265 754	2 411 209	2 468 743	2 615 189	2 984 560	3 225 086	3 330 973
dont 731 « impôts locaux »	1 385 683	1 511 992	1 695 502	1 148 195	1 667 019	1 958 113	2 072 715	2 202 578	2 289 973	2 439 500	2 761 267	2 998 972	3 116 979
Hausse sur le 73	+33,34 % soit une hausse moyenne de 4,76% par an (pour le 73 global) + 58,95% soit une hausse moyenne de 6,55% par an (pour le 731)								38,14% soit une hausse moyenne de 7,62% (pour le 73 global) +41,51% soit une hausse moyenne de 8,32% par an				

Les éléments mis en valeur par ce tableau soulignent l'impact de l'augmentation de population et la nécessité de diversifier les ressources de la collectivité autres que la fiscalité ménage. Cette hausse vient compenser de manière insuffisante, les participations de l'Etat qui comme cela a été vu précédemment, subissent un tassement par rapport à l'évolution de la population.

IV LE BUDGET : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

IV.1 Quelques commentaires préalables

LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Remboursement du capital des emprunts	FCTVA
Achats matériels et mobiliers	Autofinancement
Achats bâtiments	Emprunts
Travaux	Subventions, dotations
Dépenses extraordinaires	Cessions d'immobilisation

Comme vous le savez, les ressources en ce domaine pour alimenter les investissements se puisent sur le solde du budget de fonctionnement, sur l'emprunt, sur la vente de biens communaux, sur le FCTVA et sur les subventions.

C'est dans un contexte financier difficile que nous avançons depuis 2008 en prenant en compte les alertes données par le sous-préfet en février 2009 (concernant le Compte Administratif 2008 et les emprunts 2006/2007).

« En février 2009 la situation budgétaire était des plus inquiétantes au vu des engagements financiers pris par la municipalité précédente. La dernière note du sous-préfet en date du 26 janvier 2010 vient corroborer les propos tenus :

« *Les comptes de l'exercice 2008 de votre commune ont fait l'objet d'une expertise détaillée. (...) la situation financière de votre commune apparaît très dégradée. (...)*

En effet la commune ne dégage pas d'autofinancement suffisant compte tenu de l'augmentation de ses charges de fonctionnement pour couvrir le remboursement annuel de la dette. L'encours est très important puisqu'il représente près de deux fois le total des produits de fonctionnement de l'année et demeure de ce fait bien supérieur à la moyenne des communes du département de taille comparable : 1043 €/habitant pour Saint-Lys et 655 €/habitant pour la moyenne comparative.

Les projets d'investissement que vous menez actuellement sont financés à la fois par des subventions attendues et par un appel à l'emprunt. Il va donc résulter un endettement qui va donc s'accroître au terme de l'année 2009. »

Au vu du contexte que nous avons identifié comme tel et suite à l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale, celle-ci a eu à suivre en 2008 les engagements de la municipalité précédente. C'est bien en Elus responsables que nous avons porté les différents dossiers d'investissements en cours. Aujourd'hui, nous pouvons noter qu'au regard du compte administratif 2012 provisoire, l'encours de dette serait de 843,56 €/habitant.

Nous pouvons dire et affirmer que :

- 2008 a été une année de prise de contact, de reconstitution des dossiers et d'actions avec peu d'engagements financiers. ⁽⁴⁾

- 2009 a été une année du diagnostic autour des bâtiments en lien avec la loi sur l'accessibilité (objectif atteint avec un an d'avance sur le calendrier législatif), les économies d'énergie (diagnostics chauffage, études et réalisations pour les économies d'énergie), et aussi de rénovation de quelques bâtiments (essentiellement les écoles).

Soulignons qu'au-delà de l'audit d'accessibilité, nous avons trouvé un patrimoine immobilier plutôt dégradé qui souligne le manque évident de suivi. 2009 a été une année caractérisée par une politique d'investissements modérés qui a permis de tenir les échéances et les réalisations liées aux engagements de la mandature précédente. Ainsi, 2009 nous a permis de faire majoritairement des investissements d'équipement. Le tableau suivant propose un récapitulatif de ces investissements relatifs aux services techniques.

n°12 : Récapitulatif des biens d'équipement relatifs aux Services Techniques

	EXERCICE 2010		EXERCICE 2011		EXERCICE 2012	
Outillage	1 DEBROUSSAILLEUSE SHINDAIWA + 3350 + TETE AUTOMATIUE DE FIL	713,76	TRONCONNEUSE	2096,58	1 AERATEUR ET ROULEAU PR MICRO TRACTEUR	4923,92
	1 DEBROUSSAILLEUSE STIHL + FR350 + TETE AUTO CUT	943,43	MOTOBINEUSE	1190	2 DEBROUSSAILLEUSES	747,5
	1 TONDEUSE TRACTEE KUBOTA	1400	GIROBROYEUR	1315,6	2 DEBROUSSAILLEUSES	837,2
	1 ECHELLE PLATEFORME	566,01	PLATEAU TONDEUSE	1279,72	1 DEHSERBEUR THERMIQUE	2669,47
			TONDEUSE AUTOPORTEE GIANNI FERRARI	28644,2	DREMEL ET COUTEAU	208,91
					PERCEUSE, PONCEUSE...	1559,43
					OUTILLAGE ELECTROPORTATIF	326,11
	Sous-total	3623,20	Sous-total	34526,10	Sous-total	11272,54

⁴ Comme par exemple le piétonnier vers le lycée qui a fait l'objet d'une décision municipale le 18 février 2008. Le 16 mars 2008 il n'y avait rien dans les cartons. Il en est de même pour les jardins partagés. L'idée a probablement surgi avant 2008, mais rien n'était acté.

Véhicules	1 FOURGON MARQUE NISSAN	28693,23	MICRO-TRACTEUR SHIBAURA ST333M	18 693,48 €	RENAULT MASTER DCI 100 CHVX	14222,49
	MINI PELLE CANOPY AVEC REMORQUE	21528	CAMION mascott 150.65 6.5T	45 208,80 €		
	1 CLIO 3 DCI	7300	CAMION POLYBENNE + BENNE PLATE	43 630,08 €		
	1 CLIO 2,5 L DCI CAMPUS BLANCE	6350				
	Sous-total	63871,23	Sous-total	107 532,36 €	Sous-total	14 222,49 €
	TOTAL GENERAL	67494,43	TOTAL GENERAL	142 058,46 €	TOTAL GENERAL	25 95,03 €

- 2010 a été l'année du lancement des études avec le Restaurant Scolaire du Gazailla ;
- 2011 voit le début de réalisations importantes pour la commune comme l'extension de l'Ecole Eric TABARLY, et le cheminement piétonnier vers le lycée ;
- 2012 s'est inscrit dans la prolongation de 2011 avec la réalisation du Skate-park et la poursuite des travaux concernant l'extension du groupe scolaire.
- 2013 sera l'année de l'ouverture du groupe scolaire Eric TABARLY dans sa totalité, la création du Musée du patrimoine, la poursuite de travaux d'isolation, les aménagements routiers,...

Pour ce qui concerne la réalisation de la Maison des Associations, de la Culture et des Solidarités, le projet, toujours d'actualité, sera différé en 2013/2014 afin de prendre en compte le retard pris par le programme d'extension du groupe scolaire et faire face au contexte socio-économique.
(⁵)

Au-delà de ces préliminaires, nos orientations sur le programme d'investissement sont faites avec le souci constant de préserver nos capacités budgétaires.

La réflexion va au-delà du seul exercice budgétaire 2013 avec une vision pluriannuelle des divers projets.

⁵ Point signalé lors de la cérémonie des vœux à la population. Rajoutons que ce programme pourra se poursuivre dès l'instant où le plan de financement sera bouclé (subvention, dotation, emprunt, affectation du résultat du budget de fonctionnement,...)

Aujourd'hui et demain, nos équipements structurants et nos efforts d'entretien du patrimoine doivent répondre aux objectifs d'économie d'énergie, d'accessibilité et de sécurité.

Un certain nombre de travaux (menuiseries gendarmerie, troisième âge, groupes scolaires, éclairage public,...) générant des économies d'énergie ont été éligibles aux CEE (Certificat d'Economie d'Energie) qui peuvent être utilisés pour des réductions de facture de consommation ou pour autre affectation.

CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), créé par les articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE), constitue l'un des instruments phare de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et nouvellement les carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

Un objectif triennal est défini et réparti entre les opérateurs en fonction de leurs volumes de ventes. En fin de période, les vendeurs d'énergie obligés doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats équivalent à ces obligations. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie. En cas de non respect de leurs obligations, les obligés sont tenus de verser une pénalité libératoire de deux centimes d'euro par kWh manquant.

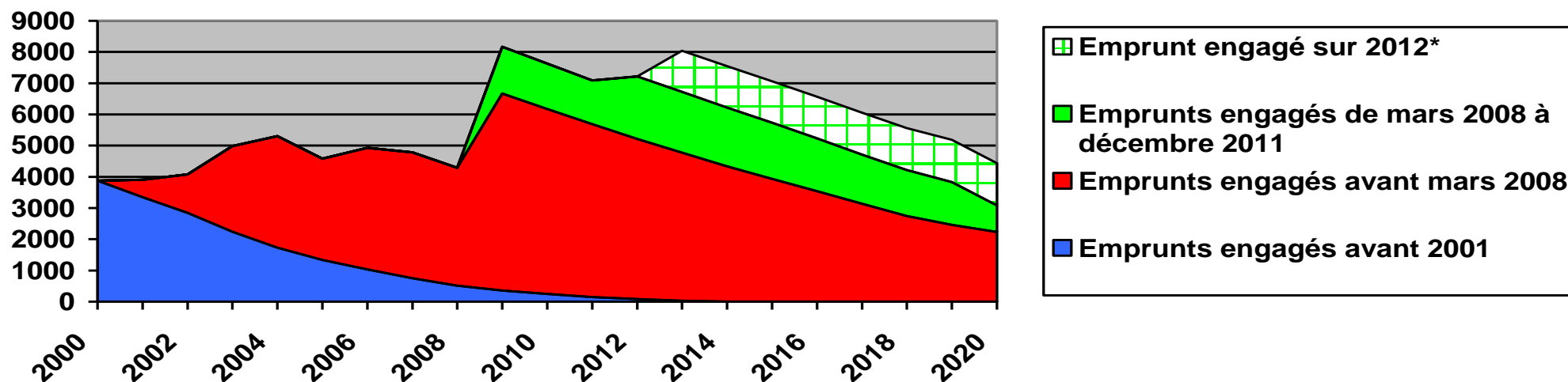
Les certificats d'économies d'énergie sont attribués, sous certaines conditions, par les services du ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles (obligés mais aussi d'autres personnes morales non obligées) réalisant des opérations d'économies d'énergie.

Suite au succès de la première période (mi 2006 - mi 2009) pour laquelle l'obligation d'économies d'énergie était de 54 TWh, le gouvernement a souhaité proroger le dispositif pour une seconde période triennale. Celle-ci a débuté le 1er janvier 2011 et l'objectif d'économies d'énergies correspondant est de 345 TWh.

IV.2 Etat de la dette

Les tableaux suivants présentent l'évolution de la dette de ces douze dernières années.

n°13: Stock de dette au 1^{er} janvier de chaque année



* 2 058 000 € consolidés sur 20 ans en 2 parties : 1 058 000 € à 3,55% et 1000 000 € à 2,20% garantis pendant 7 ans.

A stock de dette constant, on peut constater que :

- la période 2000/2004 est marquée par un faible endettement de notre commune ; L'héritage de la mandature 1995/2001 était florissant. La dette était peu élevée, le foncier dont disposait la ville était important (Moulin de la Jalousie). Propriété acquise dans la perspective de l'implantation du lycée du Canton (?).
- c'est l'impact des politiques budgétaires conduites de 2004 à 2008 qui vient limiter les investissements futurs. En effet la période 2006/2007 est marquée par un endettement de la commune important avec le lancement de la réalisation de l'Ecole Eric TABARLY, les travaux de l'Eglise et une perte par cession d'une partie de son patrimoine (vente du terrain du quartier « Moulin de la Jalousie » à une société immobilière sans prévision de logement social et en défiscalisation) sans contrepartie si ce n'est au détriment de la commune pour une perte de recettes comprise entre la somme de 1 625 000 € (si 50 € le m²) et 4 875 000 € (si vente à 75 € le m²). Ceci aurait pu générer une économie de charge d'emprunt se situant dans une fourchette de 100 000 € à 300 000 € par an ;
- ce choix de cession va lourdement handicaper le futur de notre commune dans sa politique d'investissement. En effet cette opération correctement négociée aurait donné de l'oxygène au budget d'investissement de la commune pour la décennie à venir. En effet la capacité d'investissement est faible au vu des remarques précédentes ;

- pour la période 2009/2012 (emprunts en vert) nous avons réalisé : les terrains de sports, l'extension du restaurant scolaire, les travaux concernant les changements des fenêtres des écoles, des acquisitions pour les services techniques, extension du groupe scolaire, travaux d'isolation...

n°14 : Récapitulatif des emprunts générant des annuités sur l'exercice 2012 et suivants (hors SIVOM et SDEGH)

Année d'obtention	Organisme prêteur	Durée	Taux		Périodicité	Dette en capital	
			FRV	Index		à l'origine	au 01/01/2012
1997	CIL Habitat	20	Fixe	Taux fixe à 1 %	A	4 161,86 €	1 336,62 €
1998	Crédit Agricole	15	V	Euribor 03 M+0.95	T	228 673,53 €	38 340,55 €
2000	Conseil Général Haute Garonne	15	Fixe	Taux fixe à 0 %	A	43 190,27 €	11 518,03 €
2000	Crédit Agricole	15	V	TAM+0.3	A	457 347,00 €	103 521,07 €
2001	Caisse d'Epargne	15	V	Tag 06 M+0.18	S	762 245,00 €	341 716,21 €
2001	Conseil Général Haute Garonne	15	Fixe	Taux fixe à 0 %	A	69 364,30 €	23 121,90 €
2002	Caisse d'Epargne	15	Fixe	Taux fixe à 5.3 %	A	615 000,00 €	303 944,14 €
2002	Caisse d'Epargne	12	V	Euribor 12 M+0.14	A	300 000,00 €	155 797,70 €
2002	Caisse d'Epargne	12	Fixe	Taux fixe à 4.6 %	A	315 000,00 €	173 393,15 €
2003	Dexia CLF	20	Fixe	Taux fixe à 4.1 %	S	900 000,00 €	682 954,45 €
2003	Dexia CLF	20	Fixe	Taux fixe à 4.62 %	T	300 000,00 €	214 822,26 €
2006	Dexia CLF	25	Fixe	Taux fixe à 4.29 %	T	320 000,00 €	277 842,73 €
2006	Dexia CLF	15,5	Fixe	Taux fixe à 4.29 %	T	80 000,00 €	64 215,55 €
2007	Caisse d'Epargne	20	Fixe	Taux fixe à 4.8 %	A	600 000,00 €	541 691,17 €
2007	Caisse d'Epargne	20	Fixe	Taux fixe à 4.8 %	A	600 000,00 €	541 691,17 €
2007	Caisse d'Epargne	20	Fixe	Taux fixe à 4.8 %	A	590 000,00 €	532 662,99 €
2007	Caisse d'Epargne	20	Fixe	Taux fixe à 4.76 %	S	1 000 000,00 €	902 972,93 €

2008	Banque Populaire	20	Fixe	Taux fixe à 4.84 %	A	1 500 000,00 €	1 354 783,75 €
2008	Crédit Agricole	20	V	TEC 5	S	630 000,00 €	630 000,00 €
2011	Conseil Général Haute Garonne	8	Fixe	Taux fixe à 0 %	A	9 927,61 €	9 927,61 €
2012	Caisse d'Épargne	20	Fixe et V	Fixe sur 20 ans à 3,55% et Fixe garanti 7 ans à 2,20%	A	2 058 000,00 €	2 058 000,00 €*
TOTAL GENERAL						10 752 909,57 €	8 964 253,98 €

*A noter que cet emprunt a été contracté en novembre 2012 et qu'il ne génèrera des annuités qu'en n+1.

Total capital emprunté sur la période 2001/2008 : 6 451 600 € auquel se rajoute la cession du patrimoine pour environ 1 560 000€.

Total capital emprunté sur la période 2008/2012 : 4 197 927 € incluant les acquisitions mobilières (rue du 11 Novembre et rue F. Mitterrand).

n°15: Récapitulatif des emprunts regroupés par prêteurs générant des annuités sur l'exercice 2013

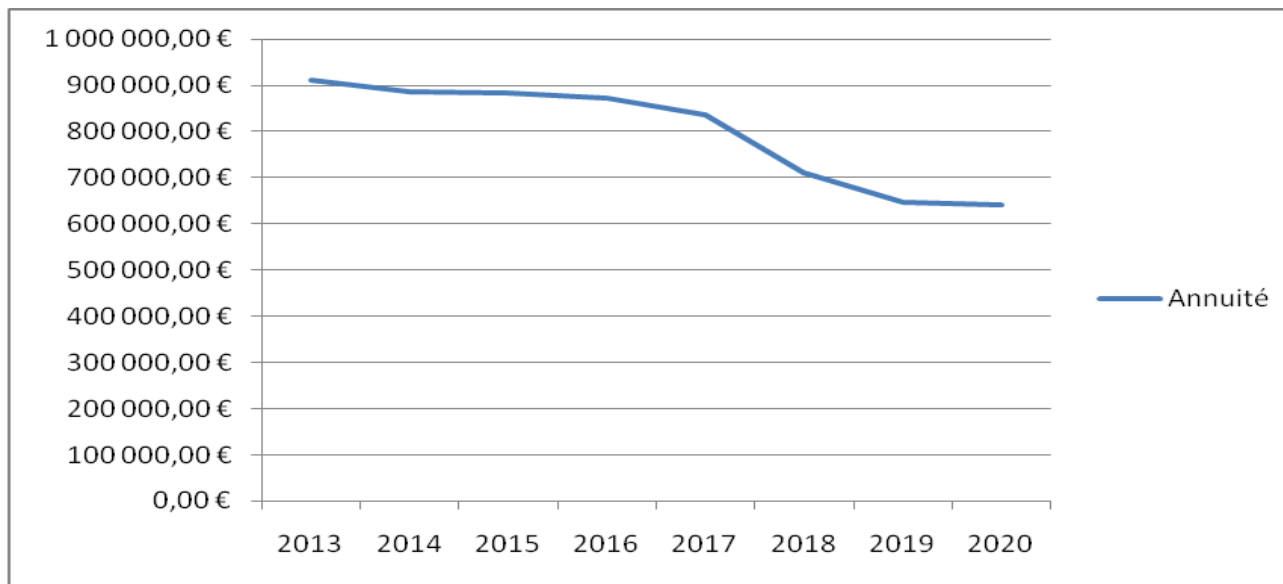
	Montant du contrat	Dette en capital au 01/01/2013	Montant des échéances pour l'exercice
Association CIL INTERLOGEMENT	4 161,86 €	1 119,36 €	230,63 €
BANQUE POPULAIRE OCCITANE ST LYS	1 500 000,00 €	1 301 618,89 €	118 736,39 €
CAISSE EPARGNE MIDI PYRENEES	8 898 245,00 €	5 309 657,46 €	526 525,11 €
CONSEIL GENERAL HTE-GARONNE	151 102,44 €	64 444,20 €	12 320,54 €
CRCAM TOULOUSE-MIDI TOULOUSAIN	1 316 020,53 €	685 903,94 €	78 232,18 €
CREDIT LOCAL DE FRANCE DIRECTION REGIONALE MIDI-PYRENEE	1 752 449,02 €	1 175 271,41 €	116 342,94 €
SDEHG	3 764,42 €	250,11 €	258,39 €
SIVOM	785 421,90 €	241 682,26 €	58 683,88 €
Total BUDGET COMMUNAL M14	14 411 165,17 €	8 779 947,63 €	911 330,06 €

n° 16: Evolution de l'annuité de la dette réelle du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2020

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2013	911 330,06 €	343 501,61 €	567 828,45 €	8 779 947,63 €
2014	887 378,86 €	325 973,34 €	561 405,52 €	8 212 119,18 €
2015	883 507,07 €	303 606,89 €	579 900,18 €	7 650 713,60 €
2016	873 083,74 €	280 435,06 €	592 648,68 €	7 070 813,42 €
2017	835 702,27 €	256 576,03 €	579 126,24 €	6 477 922,84 €
2018	710 426,44 €	234 268,40 €	476 158,04 €	5 898 796,60 €
2019	646 249,96 €	215 333,95 €	430 916,01 €	5 422 638,56 €
2020	641 614,88 €	197 671,60 €	443 943,28 €	4 991 722,55 €

**n° 16 bis: Evolution de l'annuité de la dette réelle du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2020
Distinction capital et intérêts**





Ces indications montrent un décrochage négatif de la dette à compter de 2017. Cela s'explique par l'extinction de 3 emprunts (2 Caisse d'Épargne et 1 CIL) en 2017 dont la dernière annuité cumulée représenterait potentiellement 90 406 € (à noter toutefois la présence d'un emprunt à taux variable).

IV.3 Quelques ratios

QUELQUES DEFINITIONS

EPARGNE BRUTE : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

EPARGNE NETTE : épargne brute moins annuité en capital des emprunts.

CAPACITE DE DESENDETTEMENT : rapport de l'encours de dette à l'épargne brute. Ce ratio mesure l'endettement en nombre d'année

ENCOURS DE LA DETTE : cumul des emprunts et dettes à long et moyen terme tel qu'il est reporté dans l'état de la dette à long et moyen terme annexé aux documents budgétaires. Pour les besoins de l'analyse financière, il convient de le prendre en compte au 31 décembre de l'exercice.

Le tableau ci-dessous montre que la commune rencontre des difficultés pour respecter la règle prudentielle qui veut que l'épargne nette soit positive, c'est-à-dire que le capital des emprunts soit couvert par l'épargne brute. Cependant, 2010 montre un redressement qui, même s'il se confirme en 2011 au regard des premières estimations, nous paraît encore fragile. L'année 2012, qui fait suite à quatre années de dotations réduites, marque le pas. Nos craintes se confirment.

n°17: Evolution de l'épargne nette (période 2001-2012)

	2005	2006	2007	2008	2008	2009	2010	2011	2012
Epargne nette	19 942	-94 571	18 423	-150 711	-150 711	-201 665	402 650	375 538	10 731

Enfin, la capacité de 2011 de désendettement permet de savoir en combien d'années une collectivité peut rembourser la totalité de son capital montre qu'en 2010, elle se situe à un niveau convenable dans la mesure où l'on considère que la limite haute qui marque le seuil du surendettement se situe à 15 ans. Ceci s'explique par le choix fait de limiter les investissements pour réduire la sollicitation d'emprunt pour financer ceux-ci.

Cette situation se répète de manière cyclique au fil des années dans les structures des différents bilans financiers de la Collectivité. En 2012, le ratio est nettement plus important.

n°18: Capacité de désendettement (période 2005-2012)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Capacité désendettement	8,3	10,7	8,5	32,9	24,8	7,6	7,9	13,6

Notons que l'épargne brute (solde intermédiaire de gestion permettant de connaître le montant de l'épargne disponible pour faire face au remboursement en capital des annuités de dette) est un ratio sensible et très variable. La baisse de l'épargne brute sur 2008 et 2009 est à l'origine de la dégradation de la capacité de désendettement sur la même période.

Ces éléments de rétrospective soulignent l'étroitesse du budget de la commune. Dans ce contexte, le financement de l'investissement est principalement assuré par l'emprunt, ce qui vient grandement limiter la politique d'investissement.

Les tableaux ci-dessous donnent des informations sur les principaux investissements.

n°19 : État des réalisations de la mandature précédente et qui ont un impact sur les budgets à venir

Désignation du projet	Date	COUT TTC	FCTVA	COUT HT	SUBVENTIONS	COUT RESIDUEL
ECOLE Éric TABARLY	2007	4 364 007	675 635	3 688 372	CG : 1 256 439	2 431 933
Rond point « Moulin de la Jalousie »	2007	243 700	37 729	205 971	0	205 971
PROJET BASTIDE	2007	291 835			Part communale uniquement	291 835
GENDARMERIE	2007	1 826 292			Sous-location à l'Etat	
SERVICES TECHNIQUES	2007	1 059 884	164 091	895 793	CG :346 004	549 789
Tourne à gauche « Les Rossignols »	2008	250 000	38 705	211 295	Subvention : 0	211 295
EGLISE	2008	655 563	101 494	554069	CG : 319 627	234 442
TOTAL		8 691 281	1 017 654	5 555 500	1 922 070	3 925 265

n°20: État des réalisations que nous avons lancées et qui ont un impact sur les budgets à venir

Désignation du projet	Date	COUT TTC	FCTVA	COUT HORS FCTVA	SUBVENTIONS	COUT RESIDUEL
EXTENSION ECOLE TABARLY	2010	1 760 000	272 483	1 487 517	515 000	972 517
NOUVEAU REPECTOIRE	2010	406 640	62 956	343 684	119 000	224 684
TRAVAUX INSTALLATION	2010	447 000	69 204	377 796	130 811	246 985
AMENAGEMENT ECOLES	2010	260 593	40 345	220 248	76 260	143 988
IMPRIMANTE GRAND FORMAT	2010	19 432	3 008	16 424	5 686	10 738
ACHAT MOBILIER SCOLAIRE	2010	44 827	6 940	37 887	13 118	24 769
AIRE DE SKATE PARK Assistance Maîtrise d'œuvre	2010	11 722	1 814	9 908	3 430	6 478
TOITURE HALLE (zinguerie)	2010	32 205	4 985	27 220	9 425	17 795
ACHAT VEHICULES	2010	127 985	19 814	108 171	37 453	70 718
FACADE FOYER 3 ^{ème} AGE	2010	92 500	14 320	78 180	27 069	51 111
TOTAL		3 202 904	495 870	2 707 034	937 252	1 769 782

A noter que sur l'exercice 2012, les projets suivants ont été lancés ou poursuivis :

Désignation du projet	Date	COUT TTC VOTE POUR 2012	FCTVA	COUT HORS FCTVA	SUBVENTIONS ATTENDUES (moyenne de 30%)	COUT RESIDUEL
114 - GROUPE SCOLAIRE 2008 TRANCHE 2	2011/2012	1 945 877	301 261	1 644 616	493 385	1 151 231
117 - DEFIBRILLATEURS	2012	9 560	1 480	8 080	2 424	5 656
118 - AMENAGEMENT ECOLES	2012	121 338	18 786	102 552	30 766	71 787
122 - MAISON DES SOLIDARITES	2011/2012	276 231	42 766	233 465	70 039	163 425
123 - MATERIEL TECHNIQUE ET OUTILLAGE	2012	33 421	5 174	28 247	8 474	19 773
16 – AIRES DE JEUX POUR ENFANTS	2012	75 870	11 746	64 124	19 237	44 887
25 – SKATE PARK	2011/2012	138 618	21 461	117 157	35 147	82 010
32 - MOBILIER URBAIN	2012	25 765	3 989	21 776	6 533	15 243
36 - MATERIEL INFORMATIQUE	2012	28 920	4 477	24 443	7 333	17 110
47 - TRAVAUX REHABILITATION BATIMENTS	2012	209 422	32 423	176 999	53 100	123 900
67 - ACHAT VEHICULES	2012	15 000	2 322	12 678	3 803	8 874
106- ACQUISITIONS FONCIERES	2012	396 606	61 403	335 203	100 561	234 642
TOTAL		3 276 628	507 288	2 769 340	830 802	1 938 538

N'oublions pas les réalisations prises en charge par la CAM comme le rond point ZAC ainsi que le piétonnier Eric Tabarly.

Une gestion patrimoniale plus rigoureuse

A ce jour nous avons mis en place l'audit sécurité et accessibilité de tous les bâtiments publics. En 2011 et 2012, nous avons complété ces données par les DPE (Diagnostic de Performance Energétique) des bâtiments.

Le chantier qui s'ouvre à nous est encore vaste.

Nous donnerons priorité, tout d'abord à **la sécurité des bâtiments**.

En ce domaine nous avons commencé à exécuter des travaux de mise aux normes électriques du COSEC (en 2010), et nous avons poursuivis sur les écoles (en 2011 et 2012).

La Directrice des services techniques et son Adjoint sont chargés d'assurer le suivi des préconisations en matière de sécurité (rapports) et d'en rendre compte à l'élu s'ils rencontrent des difficultés dans l'exécution de leur mission.

Pour la question de **l'accessibilité**, nous nous appuyons sur l'étude que nous avons lancée en mars/avril 2011 avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) sur l'aménagement du cœur de ville avec la participation de la population.

Sans trop attendre, nous avons réalisé certains travaux en régie comme par exemple l'accessibilité des toilettes de la Gravette. Nous poursuivrons cette démarche avec les toilettes publiques de la place de la Liberté (courant premier trimestre 2013)

De 2013 à 2020, notre politique en matière d'investissements, en plus de ceux qui sont déjà engagés, continuera de s'inscrire dans une dynamique d'études, de concertation et de réalisations autour de :

- la poursuite de la réalisation des chemins piétonniers et des pistes cyclables ainsi que de la voirie en renforçant les déplacements en sécurité ;
- la « Maison des Associations de la Culture et des Solidarités » selon les notifications des subventions ;
- la création d'infrastructures sportives de plein air mais aussi une salle multi-sports (Moulin de la jalousie) ;
- l'accessibilité et le réaménagement de la Gravette en ayant une approche globale sur l'ensemble des bâtiments environnants (étude) ;
- Le projet « cœur de ville » avec la mise en place du Musée du Patrimoine (avec les Associations du Moulin et celle d'Art Culture et Patrimoine et les études sur le devenir des locaux disponibles de l'annexe du Petit Prince) ;
- la poursuite des travaux sur l'assainissement collectif concernant la station d'épuration (projet station d'épuration végétalisée) et réseaux séparatifs ;
- la finalisation de la programmation des travaux nécessités pour la sécurité des bâtiments et l'entretien courant en s'appuyant sur l'état des lieux des bâtiments et sur l'audit accessibilité, les contrôles techniques et les indications des personnels des services techniques chargés du suivi des bâtiments, sans oublier tous les travaux pour les économies d'énergie ;
- le positionnement du nouveau Centre Départemental Incendie et Sécurité (SDIS) sur la route de Toulouse ;
- la poursuite de la programmation de la réalisation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et de la Maison Médicale de Garde en lien avec les professions médicales et paramédicales locales.

Nous lancerons les études comme la médiathèque/cyberbase, la crèche (programmée en réalisation par la CAM pour 2013), la rénovation de la piscine envisagée pour 2013/2014 (avec la CAM), l'aménagement de l'espace loisir Ayguebelle (boulodrome, lyonnaise, aire de jeux enfants, skate park, aire de repos,...), le développement de l'habitat autour du groupe scolaire Eric TABARLY pour rééquilibrer le territoire communal.

Ainsi pour 2013, notre volonté d'investissement se limitera à la fourchette de 500 000 € à 600 000 € (hors acquisitions foncières) :

- d'une part du solde résiduel du CA 2012 qui sera affectée à la section d'investissement à partir des RAR
- des subventions perçues ;
- des dotations et de la fiscalité ;
- du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe Valeur ajoutée) ;
- de cession ;
- d'emprunt.

Les restes à réaliser détaillés ci-dessous permettront de poursuivre certains projets lancés sur 2011. Ils sont constitués des dépenses engagées mais non mandatées et des recettes certaines mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre à la clôture de l'exercice et pour lesquelles les crédits ont été régulièrement ouverts en dépenses et en recettes.

n° 21 : LISTE DETAILLEE DES RAR 2012:

N° Opération	Libellé opération	Montant	Objet	Subventions demandées ou à venir
-	Immobilisations corporelles	23 917,00	Achats d'arbres/plantes pour création d'espaces verts	à venir
106	ACQ. FONCIERES OPPORTUNITES	24 004,00	Acquisition terrains (travaux piscine, piétonnier etc..)	à venir
112	Jardins Familiaux	299,00	Création barbecue	à venir
114	GROUPE SCOLAIRE 2008 TRANCHE 2	202 523,00	Travaux extension école Tabarly	subvention demandée
116	ENFOUISSEMENT RESEAUX	38 411,00	Travaux effacement réseaux chemin piétonnier	à venir
122	MAISON DES ASSOCIATIONS DE LA CULTURE ET DES SOLIDARITES	2 918,00	Etudes géotechniques et relevé topographique	subvention demandée
123	MATERIEL TECHNIQUE ET OUTILLAGE	1 488,00	Acquisition outillages pour service technique	à venir
124	TRAVAUX CIMETIERE CENTRE VILLE	38 631,00	Maitrise d'œuvre et relevé topographique	Non subventionnable
125	TOILETTES PUBLIQUES AUTOMATIQUES	40 674,00	Travaux et pose sanitaires automatiques	à venir
17	Création Local Services Techniqu	3 044,00	Travaux et pose portail box extérieurs services techniques	à venir
21	Achat Mobilier Scolaire	1 722,00	Achat de chauffeuse, tapis mousses et tableau magnétique	à venir
25	Skate Park	121,00	Avenant supplément maitrise d'œuvre	Non subventionnable
32	MOBILIER URBAIN	5 074,00	Potelets cigarettes, corbeilles, rack à vélo	Non subventionnable
33	MATERIEL ESPACES VERTS	5 495,00	Achat d'échelle, pulvérisateur et dosatron	Non subventionnable
40	COULEE VERTE AYGUEBELLE	7 840,00	Travaux renforcement berges du lac	Non subventionnable
45	TRAVAUX INSTALLATIONS SPORTIVES	21 259,00	Maitrise d'œuvre piste d'athlétisme, relevé topographique...	Non subventionnable
46	ACHAT EQUIPEMENTS SPORTIFS	6 500,00	Achat de 2 poteaux stade rugby	à venir
47	TRAVAUX REHABILITATION BATIMENTS	73 568,00	Achat rideaux scéniques, limiteur de son espace Gravette, travaux lignes de vie, installation dispositif anti-foudre...	à venir rideaux scéniques, dispositif anti-foudre subvention demandée ligne de vie
51	INSTALLATION BORNES INCENDIE	48 817,00	Travaux installation bornes incendie	Commande groupée SIECT
64	SIGNALTIQUE	23 566,00	Installation panneaux électronique	Non subventionnable
67	ACHAT VEHICULES	676,00	Achat galerie Renault MASTER	Non subventionnable
69	FACADES FOYER 3EME AGE	4 178,00	Travaux réhabilitation foyer (menuiseries)	subvention demandée
TOTAL		574 725,00		

V. LES ELEMENTS DE LA FISCALITE LOCALE

Le contexte est morose. La situation économique se dégrade.

Notre volonté est de maintenir la démarche de la maîtrise des dépenses.

Nous l'avons fait en partie en ce qui concerne la maîtrise de la consommation d'énergie car malgré l'augmentation du nombre de bâtiments et l'augmentation des zones relevant de l'éclairage public, nous avons diminué les consommations et de ce fait réduit l'impact des charges nouvelles liées à l'augmentation des tarifs. Le choix d'avoir volontairement mis en place dès 2008 un Conseiller Délégué à la maîtrise des énergies devenu en 2010 adjoint au maire, signe notre volonté politique en ce domaine. Les résultats sont là d'une année à l'autre.

A ce jour, l'Etat a décidé une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition pour 2013 de 1,80%.

Contrairement à beaucoup de municipalité, nous avons fait le choix en 2008 et en 2009, de ne pas augmenter l'imposition afin de ne pas aggraver la situation des ménages. Nous voulions tout d'abord réduire les coûts cachés faute de marchés négociés et de manque de prévisions dans tous les secteurs de la commune. La maîtrise du chapitre 011 et la poursuite des investissements engagés par la mandature précédente témoigne de cette volonté.

En 2010 nous avons pris la responsabilité d'augmenter le taux de l'imposition de 7% pour pouvoir mieux se positionner sur les investissements futurs.

Concernant la part communale, l'incidence sur la feuille d'imposition pour une habitation indexée sur la valeur locative moyenne, sans enfant à charge, a été de + 33 € pour la TH et + 46 € pour la TFB.

2011 a été une année de reconduction des taux TH, TFNB et TFB avec une hausse modérée de 0,98% et la création d'un abattement de 10% pour les foyers qui avaient sous leur toit une personne reconnue handicapée.

Concernant la part communale, l'incidence sur la feuille d'imposition, à valeur locative constante, sans enfant à charge, a été de + 4 € pour la TH et + 7 € pour la TFB.

2012 a été une nouvelle année de hausse modéré dans la mesure où la fiscalité des ménages a évolué de + 0,97 % par rapport à l'exercice 2011.

Le débat pour ce budget 2013 est ouvert.

Les nécessités d'accessibilité, de mise aux normes de sécurité des bâtiments, le déplacement sécurisé, la réalisation des espaces accessibles pour tous, le maintien d'une offre de service de qualité, constituent en soi des investissements incontournables qui concernent la plus grande majorité des habitants de notre ville de toutes générations confondues (enfants, jeunes, familles et personnes âgées).

Au vu des investissements nécessaires et malgré l'aliénation par cession des biens communaux (engagée par la mandature précédente en son temps), nous examinerons toutes les hypothèses possibles pour éviter ou limiter toute hausse de l'imposition.

Il est des dépenses incompressibles et comme le montre cette note introductive au débat d'orientation budgétaire, nous sommes à un tournant important pour notre collectivité où les opportunités sont à saisir maintenant même si nous avons conscience de demander à toutes et tous un effort important.

Nous soulignons lors du DOB 2012 que « 2012 constituait la dernière année charnière pour le Conseil Général. A partir de la période 2012/2013, il est plus que certain que les subventions seront revues à la baisse ». Nous y sommes et les informations à ce jour en notre possession ne sont pas réjouissantes.

Avant toute décision, il nous apparaît nécessaire de visualiser l'évolution de la fiscalité locale en toute transparence. C'est ce que propose le tableau suivant.

n°22: Récapitulatif des taux d'imposition

	TH	TFB	TFNB	%	Commentaires
2000	14,55	20,97	112,55	0	
2001	14,55	20,97	112,55	0	
2002	15,29	22,03	118,25	5,07%	Augmentation des taux de 5,07 %
2003	9,99	13,89	77,26	-36,28%	Les taux ménages correspondant aux charges transférées sont votés par la CCM. La commune baisse ses propres taux. Le cumul CCM + commune correspond aux taux de l'année précédente.
2004	15,29	22,03	108,09	31,93%	La CCM devient CAM. La commune de Saint Lys dispose à nouveau des impôts ménages (d'où taux identiques qu'en 2002, sauf pour la TFNB car la base a légèrement évolué). En contrepartie, la CAM récupère la TP.
2005	15,29	22,03	108,09	0	Entrée en vigueur de la suppression abatement général à la base. Ce qui équivaut en volume à une augmentation de + 8 % de l'imposition.
2006	15,29	22,03	108,09	0	
2007	15,29	22,03	108,09	0	
2008	15,29	22,03	108,09	0	

2009	15,29	22,03	108,09	0	
2010	16,36	23,57	115,66	7%	Augmentation de 7% de toutes les bases
2011	16,52	23,81	116,82	0,98%	Introduction de l'abattement de 10% pour les personnes reconnues handicapées et augmentation de 0,98 % de toutes les bases
2012	16,68	24,04	117,95	0,97%	

A ce titre le tableau ci-dessus rappelle les évolutions de l'imposition depuis 2000.

Celui-ci montre une majoration des taux de + 5,07 % en 2002. Il est à rapprocher du tableau n°8 qui concerne l'évolution de population avec + 27,8 % en 2002 et du tableau n°9 avec une augmentation des dotations de + 30,08 % sur la même année.

La municipalité précédente a pu profiter d'un contexte économique favorable. Tant mieux pour l'exercice de leur mandat et tant mieux pour notre ville.

Aujourd'hui nous voilà dans une période « contrainte » où malgré les économies recherchées et réalisées sur le budget de fonctionnement, la seule croissance de nos finances vient de la variation de l'assiette de la fiscalité locale (fixée par l'Etat), de l'augmentation de la population, de la variation du taux d'imposition et pour ne pas alourdir la note, du report des investissements.

Soulignons pour notre part, que dans un contexte de crise, nous avons tout fait pour limiter l'augmentation du taux d'imposition, soit + 8,95 % sur la partie de notre mandature écoulée, contrairement à la mandature précédente qui a augmenté de plus de 13% dans une conjoncture plus favorable.

INFORMATIONS :

Certaines personnes aux revenus modestes peuvent bénéficier d'office, sans démarche de leur part, d'une exonération totale de leur taxe d'habitation pour leur habitation principale. A défaut, un plafonnement de la taxe peut être accordé en fonction des revenus.

Par ailleurs en 2011 est entré en vigueur le principe d'abattement TH pour les personnes handicapées.

Afin de faire face à la régression de la participation de l'État dans le cadre des dotations même si le vecteur « augmentation de la population » vient réduire ses effets, il apparaîtra peut être nécessaire malgré des économies sur le budget de fonctionnement et pour soutenir l'investissement en cours ou à venir, de prévoir une hausse du taux d'imposition dont le pourcentage sera déterminé lors de la présentation budgétaire du mois de mars.

Le fait de renforcer notre capacité d'autofinancement vient à terme réduire notre recours à l'emprunt à des taux avoisinants les 4 à 5,5 % même si nos dernières négociations se sont avérées à un taux moindre (2,20 % garantis 5 ans pour une partie du prêt consolidé en 2012).

En résumé : une projection dans le futur limitée par l'incertitude des financements publics

Cette note d'orientation budgétaire 2013, comme dit dans le préambule, a voulu être un support au débat d'orientation budgétaire nécessaire et obligatoire en étant la plus exhaustive possible pour nous. La transparence budgétaire pour une vision partagée est le gage de l'exercice démocratique.

Nous avons tous conscience que cet exercice 2013 s'inscrit dans le cadre d'une période électorale qui laisse les différents acteurs dans une position quelque peu attentiste avec des moyens budgétaires en récession.

Cependant, pour nous, la vie continue et notre mission au service de notre ville se poursuit sans relâche et ce à minima jusqu'en mars 2014. Après les électeurs choisiront.

La phase de validation du PLU est lancée depuis le jeudi 9 février (arrêt du PLU). La consultation publique a commencé ce lundi 11 février 2013.

L'extension du groupe scolaire Eric TABARLY est en voie d'achèvement et son ouverture est pour septembre 2013. Ce sera un nouvel espace où nos enfants pourront apprendre et grandir dans de bonnes conditions environnementales en prenant en compte la modification de la carte scolaire.

Pour la Maison des Associations, de la Culture et des Solidarités, le projet de 2012 avait été différé en 2013 au regard du contexte économique et aussi au retard pris sur l'ouverture du groupe scolaire afin de dégager les locaux de l'annexe du petit Prince. En effet, ces locaux serviront à accueillir d'une part le futur « musée du patrimoine local » et la MJC durant les travaux de la MACS. Par ailleurs, tant que le Conseil Général ne nous aura pas notifié son accord pour la subvention préalable, nécessaire à la sollicitation des emprunts, nous suspendrons cette opération.

Il est une évidence pour tous que dans cette conjoncture socio-économique incertaine, nous devons poursuivre la maîtrise des dépenses, ralentir les investissements voire les différer, ceci pour limiter toute incidence sur l'imposition locale (seule ressource mobilisable dans l'attente de plus de visibilité).

Le budget 2013 de notre commune se caractérisera par :

- la limitation des charges de fonctionnement ;**
- le renforcement de notre capacité d'autofinancement ;**
- le ralentissement des investissements.**

La priorité sera donnée comme pour les derniers exercices aux actions et réalisations qui répondent à des critères d'hygiène de sécurité, d'accessibilité et d'économie d'énergie sans oublier la dimension humaine que sont l'exercice de la citoyenneté et celui de la solidarité pour continuer à bien vivre à Saint-Lys.

Cela ne nous empêchera pas de penser, de réfléchir, de proposer des orientations pour le Saint-Lys de demain en posant les « premières pierres » de ce futur.

Jacques TENE, Maire de Saint-Lys.